



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
24 juin 2013
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-huitième session
Point 24 a) de la liste préliminaire*
Activités opérationnelles de développement :
activités opérationnelles de développement
du système des Nations Unies

Conseil économique et social
Session de fond de 2013
Genève, 1^{er}-26 juillet 2013
Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire**
Activités opérationnelles menées par le système
des Nations Unies aux fins de la coopération
internationale pour le développement : suite
donnée aux recommandations de politique
générale de l'Assemblée générale et du Conseil

Analyse du financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour 2011

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Contributions

Diminution en termes réels du montant total des contributions en 2011

Le montant total des contributions aux activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies s'est élevé en 2011 à environ 22,8 milliards de dollars, soit à peu près le même montant qu'en 2010 en valeur nominale et une baisse de 6,9 % en termes réels. Le montant total des contributions représentait environ 15 % du montant total de l'aide publique au développement (APD), hors allègement de la dette, selon les données communiquées par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD). Environ 67 % des fonds en question ont servi à financer des activités de développement à long terme, et 33 % des activités liées à l'assistance humanitaire. Cette répartition est similaire à celle de 2010.

* A/68/50.
** E/2013/100.



Les ressources autres que les ressources de base enregistrent la diminution la plus forte

Le montant total des contributions aux ressources de base destinées aux activités opérationnelles de développement s'est élevé à 6,3 milliards de dollars en 2011, et est identique en termes réels à celui de 2010. La diminution de 3 % du financement de base des activités de développement a été compensée par une augmentation de 12 % des ressources de base destinées aux activités d'assistance humanitaire. Les autres ressources affectées aux activités opérationnelles de développement et aux activités de développement ont diminué en valeur réelle de 9 et 11 %, respectivement en 2011.

Le déséquilibre entre ressources de base et autres ressources perdure

Près de 72 % des activités opérationnelles de développement ont été financées en 2011 par des ressources autres que les ressources de base, contre 74 % en 2010. Comme prévu, les activités d'assistance humanitaire ont été financées à 81 % ou plus par des ressources autres, contre 68 % pour les activités de développement. Le déséquilibre global entre ressources de base et autres ressources pour les activités de développement n'est pas lié au premier chef aux contributions directes des gouvernements des pays membres du CAD mais au financement d'autres sources, dont la Commission européenne et les fonds d'action générale.

Tendances plus positives sur le long terme

Entre 1996 et 2011, les tendances générales ont été positives en ce qui concerne tant les activités liées au développement que les activités d'assistance humanitaire. Pendant cette période de 15 années, les montants consacrés aux activités de développement et à l'assistance humanitaire ont plus que doublé en termes réels; les contributions aux ressources autres que les ressources de base destinées au développement ont augmenté le plus, d'environ 350 %. Dans l'ensemble, au cours de cette période de 15 ans, les contributions aux activités opérationnelles de développement des Nations Unies ont augmenté à un rythme plus rapide que l'APD totale, selon les données communiquées par le CAD de l'OCDE. La quasi-totalité de cette croissance a revêtu la forme de ressources autres que les ressources de base, de sorte que la part des ressources de base dans l'ensemble des activités opérationnelles de développement est passée de 50 % en 1996 à 28 % en 2011 et pour les seules activités de développement, elle est passée de 60 % en 1996 à 32 % en 2011.

Tendance plus équilibrée des financements à plus court terme

Depuis 2006, toutefois, le financement total destiné aux activités opérationnelles de développement des Nations Unies progresse pour la première fois légèrement moins vite que l'APD, laissant entrevoir une tendance à la baisse de la part de l'APD transitant par le système des Nations Unies pour le développement. Au cours des quatre dernières années, le montant total des contributions en valeur nominale est resté à peu près stable, avec une très modeste augmentation en valeur nominale de la part du financement en faveur du développement en raison d'une diminution de celui consacré aux activités d'assistance humanitaire.

Élargissement de la base de financement

La base de financement des activités opérationnelles de développement s'est généralement élargie. Le volume absolu des contributions directes des pays du CAD a augmenté de 83 % en termes réels entre 1995 et 2011, mais leur part totale dans l'ensemble du financement des activités opérationnelles a diminué, passant de 76 à 63 %. De même, pour les seules activités de développement, la part des pays du CAD a diminué de 71 % en 1995 à 60 % en 2011. La part des contributions des organisations non gouvernementales, des partenariats public-privé et d'autres institutions multilatérales (y compris des fonds mondiaux) dans les activités de développement est passée de 9 % en 1995 à 21 % en 2011. En 2005, cette part était de 17 %, ce qui témoigne de la poursuite à plus court terme de l'élargissement de la base de financement.

Le système des Nations Unies, principal partenaire multilatéral des pays du CAD de l'OCDE

En 2011, selon les données communiquées par le CAD, quelque 27 % des contributions directes au système multilatéral ont transité par les organismes des Nations Unies s'occupant du développement, ce qui fait du système des Nations Unies le principal partenaire multilatéral des pays membres du CAD.

Augmentation des contributions des pays en développement

Les contributions des pays en développement (hors ressources locales) aux activités opérationnelles de développement se sont élevées à 562 millions de dollars en 2011 et ont augmenté d'environ 16 % en valeur nominale depuis 2006. Environ la moitié de ces financements étaient sous la forme de ressources de base.

Les financements communs autres que les ressources de base et les programmes communs ne représentent toujours qu'une part minime du total des autres ressources

Quelque 90 % des financements autres que les contributions aux ressources de base destinés aux activités de développement provenaient principalement en 2011 d'un donateur unique et étaient affectés à des programmes ou projets déterminés, ce qui a contribué à la fragmentation des flux de ressources et a par conséquent eu une incidence sur la cohérence et l'efficacité des programmes ainsi que sur les coûts de transaction. Les contributions aux mécanismes de financement commun tels que les fonds d'affectation spéciale multidonateurs, y compris les fonds du programme « Unis dans l'action » et les fonds thématiques des organismes, ont représenté le reliquat de 10 % des flux de ressources autres que les ressources de base. Les programmes communs nouvellement approuvés en 2011 et financés par une combinaison quelconque des modalités susmentionnées représentaient moins de 3 % des financements autres que les contributions aux ressources de base en 2011.

Dépenses

Généralités

En 2011, quelque 72 % du montant total des dépenses consacrées aux activités opérationnelles de développement, qui s'élevaient à 25,1 milliards de dollars, concernaient des activités de programme menées à l'échelle nationale, dont 47 %, soit 8,5 milliards de dollars, en Afrique. Le reliquat, soit 28 % des dépenses totales, avait trait aux activités de programme menées à l'échelle régionale et mondiale, à l'appui aux programmes et à la gestion. Certains organismes classent le soutien aux programmes dans l'efficacité de l'aide au développement. Dans les discussions sur le recouvrement des coûts dans le contexte de l'examen quadriennal complet, ceux ayant trait à l'appui aux programmes et à la gestion sont qualifiés de dépenses non liées aux programmes.

Les dépenses consacrées aux activités de développement se sont élevées à 17,2 milliards de dollars en 2011, soit une augmentation de 19 % en termes réels depuis 2006. Environ la moitié des dépenses liées au développement à l'échelle nationale, à l'exclusion des ressources locales, ont été engagées dans des pays à faible revenu en 2011.

Examen de questions choisies

Pas de changement significatif dans la prévisibilité des flux de ressources

Les changements annuels dans les contributions des donateurs peuvent être considérables, notamment du fait de la volatilité des taux de change. L'effet négatif combiné des fluctuations des contributions sur l'ensemble des ressources disponibles a été limité pendant la récente période de croissance générale. Cependant, il semble que cette stabilité relative soit davantage une coïncidence que le résultat d'un système de financement qui fonctionne bien et comporte des mécanismes pour faire face aux problèmes inhérents à une lourde dépendance vis-à-vis des contributions volontaires annuelles. Dans l'ensemble, aucun changement significatif n'est intervenu en termes de prévisibilité, de fiabilité et de stabilité des flux de financement, en dépit de l'adoption par les organismes du système des Nations Unies pour le développement de cadres de financement stratégiques et pluriannuels intégrés.

Introduction de cadres budgétaires communs au niveau national

Les cadres budgétaires communs (CBC), destinés à améliorer la qualité de la planification et de la mobilisation des ressources à l'échelle du système et à renforcer la transparence au niveau national, ont été introduits dans 30 pays, soit 28 % de ceux couverts par l'enquête menée auprès des coordonnateurs résidents, deux ans et demi après la publication de directives spécifiques à cet égard par le GNUD. Les pays disposant d'un CBC incluent à ce jour les huit pays pilotes du programme « Unis dans l'action », 14 pays volontaires de ce même programme, et huit autres. Ce résultat est à saluer considérant que l'utilisation des CBC était somme toute optionnelle. Avec la résolution sur l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, le CBC est devenu une exigence dans tous les pays. Il reste encore beaucoup à faire pour que les entités des Nations Unies fournissent les informations requises sur les engagements de financement et, plus généralement, la mise en œuvre des programmes.

Partage inégal de la charge entre les pays membres du CAD

En 2011, les pays membres du CAD ont contribué à environ 83 % du total des ressources de base destinées aux activités touchant au développement, avec des différences marquées entre leurs contributions respectives mesurées en proportion de leur revenu national brut. Si, en 2011, le taux cible minimum égal au rapport médian entre le financement touchant au développement et le revenu national brut avait été fixé pour le système des contributions négociées, le total des ressources de base aurait augmenté de quelque 2,4 milliards de dollars, soit une hausse de 58 %, le portant à 6,7 milliards de dollars.

Alignement des mécanismes de recouvrement des coûts nouvellement adoptés avec la résolution A/67/226

Il existe une différence importante dans la répartition des dépenses d'appui aux programmes et de gestion (dépenses non liées aux programmes) entre les ressources de base et les autres ressources. Dans sa résolution A/67/226, l'Assemblée générale a réaffirmé à cet égard que le financement de toutes les dépenses hors programme devrait respecter le principe de recouvrement intégral à partir des ressources de base et autres ressources, proportionnellement aux montants engagés. Pour l'heure, il n'est pas certain que les mécanismes récemment adoptés de recouvrement des dépenses du PNUD, de l'UNICEF, du FNUAP et d'ONU-Femmes soient conformes aux dispositions de cette résolution.

Concentration modérée des activités du système des Nations Unies pour le développement

Les activités du système des Nations Unies pour le développement dans son ensemble sont modérément concentrées, les activités menées dans 50 pays de programme, soit 34 % du total, représentant près de 80 % du montant total des dépenses engagées au niveau des pays en 2011. Dans 59 pays de programme, soit 40 % du total, les activités opérationnelles de développement représentaient moins de 10 % de l'APD totale en 2011.

Les entités du système des Nations Unies pour le développement ayant déclaré avoir engagé des dépenses au niveau national entretenaient un nombre total de 1 998 relations avec 147 pays de programme en 2011. Près de la moitié de ces relations étaient importantes en termes financiers. En 2011, environ un tiers de ces activités étaient réalisées par des entités dont les opérations se caractérisaient par un degré de concentration supérieur à la moyenne.

Concept de masse critique à l'étude

La résolution 67/226 de l'Assemblée générale prie les fonds et programmes d'arrêter des principes communs en vue de la définition du concept de masse critique des ressources de base, et de présenter des propositions spécifiques à leurs organes directeurs respectifs avant la fin de 2013 pour qu'une décision soit prise en 2014. Au moment de la finalisation du présent rapport, aucun conseil d'administration de fonds ou programme ne s'était encore saisi de la question de la masse critique des ressources de base. Cependant, certains organismes font état de discussion sur la masse critique en préparation de leur éventuelle présentation aux conseils d'administration conformément au calendrier de l'examen quadriennal complet.

Recommandations

Le Conseil économique et social souhaitera peut-être :

1. Prendre acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général sur l'analyse du financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour 2011;
2. Se féliciter des efforts constants déployés par le Secrétaire général pour renforcer la couverture, la ponctualité, la fiabilité, la qualité et la comparabilité à l'échelle du système des données, définitions et nomenclatures servant à la rédaction des rapports financiers sur les activités opérationnelles de développement;
3. Reconnaître que le rapport contient, entre autres, les informations, contexte et analyses d'une importance particulière pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des dispositions relatives au financement de la résolution 67/226 sur l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (section II, par. 24-56);
4. Réaffirmer à cet égard les dispositions de la résolution 67/226 couvrant a) les principes généraux; b) l'augmentation du financement global, notamment celle des ressources de base; c) l'amélioration de la prévisibilité et de la qualité des ressources; et d) le recouvrement intégral des dépenses;
5. Approuver l'approche et la méthodologie développées dans le rapport pour évaluer les progrès dans la mise en œuvre et résumées dans le cadre d'indicateurs (annexe I) qui fait lui-même partie intégrante d'un cadre plus large élaboré aux fins d'évaluer l'état de mise en œuvre de la résolution 67/226 sur un plan général; et
6. Reconnaître que le rapport contient déjà certaines données et informations de base permettant de mesurer les progrès réalisés dans l'application de la résolution 67/226 et qu'elles seront encore étayées dans la prochaine édition du rapport fondé sur les données de 2012.

Table des matières

	<i>Page</i>
Liste des acronymes	10
I. Introduction	12
II. Vue d'ensemble	16
III. Analyse détaillée	23
A. Contributions	23
B. Dépenses	34
IV. Examen de questions choisies	43
A. Prévisibilité de l'apport des ressources de base et des autres ressources	43
B. Partage des charges	49
C. Ressources autres que les ressources de base et recouvrement des coûts	51
D. Concentration et fragmentation	56
E. Masse critique des ressources de base	60
 Tableaux	
1. Évolution du financement des activités opérationnelles de développement des Nations Unies, 1996-2011	23
2. Fonds d'affectation spéciale multidonateurs en 2011	30
3. Fonds du programme « Unis dans l'action » en 2011	31
4. Ressources locales versées au système des Nations Unies en 2011	32
5. Dépenses consacrées aux activités opérationnelles de développement, 2006-2011	34
6. 10 premiers pays de programme, 2011	35
7. Dépenses de programme dans les 10 premiers pays de programme, 2011	37
8. Dépenses de programme dans les 10 principaux pays de programme en termes de ressources de base, 2011	41
9. Ventilation générale des dépenses d'activités opérationnelles de développement, 2011	53
10. Ratio de fragmentation dans les pays de programme, 2011	59
11. Activités opérationnelles de développement au niveau national en part de l'APD, 2011	60
 Figures	
I. Financement des activités menées à l'échelle du système des Nations Unies : 2011	13
II. Contributions aux activités opérationnelles de développement menées par les Nations Unies, par type : 2011	16
III. Variation en volume des activités opérationnelles de développement des Nations Unies, 1996-2011	17
IV. Filières de l'aide multilatérale, 2011	17

V.	Sources de financement des activités opérationnelles de développement des Nations Unies, 2011	18
VI.	Principaux contributeurs aux activités opérationnelles de développement des Nations Unies, 2011	19
VII.	Principaux organismes menant des activités opérationnelles de développement, 2011.....	20
VIII.	Dépenses pour des activités opérationnelles de développement, par région, 2011	21
IX.	Dépenses pour des activités opérationnelles de développement menées dans les 50 premiers pays de programme	21
X.	Part de l'APD en ce qui concerne les dépenses programmatiques à l'échelle nationale consacrées aux activités opérationnelles de développement, 2011	22
XI.	Taux de croissance réel moyen annuel de l'APD et activités opérationnelles de développement, 1996-2011.....	24
XII.	Principales sources de financement des activités de développement, 1995-2011	26
XIII.	Principaux contributeurs aux activités opérationnelles de développement, 2011	27
XIV.	Principales entités menant des activités opérationnelles de développement, 2011	28
XV.	Modalités d'apport des ressources autres que les ressources de base aux activités opérationnelles de développement, 2011.....	29
XVI.	Dépenses consacrées par les principaux organismes aux activités opérationnelles de développement.....	35
XVII.	Dépenses consacrées aux activités opérationnelles de développement, par région : 2011	36
XVIII.	Dépenses axées sur le développement dans les 120 premiers pays de programme, 2011	37
XIX.	Activités opérationnelles de développement par principaux groupes de pays, 2011	39
XX.	Activités opérationnelles de développement par principaux groupes de pays, 2011 : comparaison entre les ressources de base, les autres ressources et l'ensemble des ressources	40
XXI.	Dépenses de programme consacrées aux activités opérationnelles de développement dans les 120 premiers pays (ressources de base), 2011	41
XXII.	Corrélation entre les ressources de base et les autres ressources, 2011	42
XXIII.	Contributions volontaires, 2005-2011 : évolution par rapport à 2005.	44
XXIV.	Variation des contributions de base pour les principaux donateurs, 2006-2011.....	44
XXV.	Variation des contributions autres que les ressources de base pour les principaux donateurs, 2006-2011	45
XXVI.	Évolution des taux de change, 2005-2012.....	46
XXVII.	Contributions par sources principales, aux ressources de base de l'UNICEF	46
XXVIII.	Contributions des pays du CAD par rapport au revenu national brut, 2011	50

Annexes

I.	Cadre d'indicateurs	62
II.	Note technique sur les définitions, les sources et le périmètre de l'étude.	66
III.	Différences entre le Comité d'aide au développement et le système des Nations Unies en matière d'information financière.	70
IV.	Ensemble des flux d'aide publique au développement, 2011	72
V.	Partage des charges, 2011.	73
VI.	Taux de concentration des entités des Nations Unies, 2011.	74
VII.	Groupes de pays	75
VIII.	Liste des tableaux statistiques disponibles sur le site Web du Service des politiques de coopération en matière de développement du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination du Département des affaires économiques et sociales	81

Liste des acronymes

AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
APD	Aide publique au développement
CAD	Comité d'aide au développement
CBC	Cadre budgétaire commun
CCI	Centre du commerce international
CCS	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
DAES	Département des affaires économiques et sociales
DEVb	Ressources de base consacrées au développement
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
FIDA	Fonds international de développement agricole
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le développement
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IDH	Indice de développement humain
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OMT	Organisation mondiale du tourisme

ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
PAM	Programme alimentaire mondial
PMA	Pays les moins avancés
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
RNB	Revenu national brut
UIT	Union internationale des télécommunications
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
UPU	Union postale universelle
VNU	Volontaires des Nations Unies

I. Introduction

Structure et teneur du rapport

1. Le présent rapport traite des 37 organismes des Nations Unies (fonds, programmes et institutions) ayant reçu un financement pour mener des activités opérationnelles de développement en 2011. Ces organismes constituent ce qu'on appelle généralement le système des Nations Unies pour le développement; ensemble, ils ont représenté au total plus de 95 % de l'ensemble des activités opérationnelles menées en faveur du développement à l'échelle du système des Nations Unies. Les données statistiques détaillées sur lesquelles s'appuient les explications et analyses contenues dans le présent rapport figurent dans l'annexe statistique, disponible sur le site Web du Service des politiques de coopération en matière de développement du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination au Département des affaires économiques et sociales (www.un.org/esa/coordination/).

Établissement de rapports à l'échelle du système : problèmes et perspectives

2. Actuellement, trois acteurs établissent des rapports sur le financement des organismes du système des Nations Unies : le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies (DAES), le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD/OCDE). Le DAES et le CAD mettent l'accent sur les activités opérationnelles de développement, chacun sous l'angle qui lui est propre. Le CCS s'intéresse plus largement à la situation budgétaire et financière des organismes des Nations Unies.

3. En ce qui concerne l'accès à l'information, dans sa résolution 63/311, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de créer une base centrale de données sur les activités opérationnelles de développement des Nations Unies. La première phase de cette base centrale a été mise en service en 2012 et intégrée à la base de données statistique et au système d'information financière actuellement mis au point par le CCS. Grâce à leur collaboration, le DAES et le secrétariat du CCS ont rationalisé et harmonisé la collecte des données pour le présent rapport. Les travaux se poursuivent pour rationaliser et harmoniser encore davantage le processus afin de réduire autant que possible la charge de travail des fournisseurs de données.

4. L'annexe II comporte une note technique sur les problèmes et les défis que présente l'établissement de rapports à l'échelle du système. Ils concernent l'emploi de la terminologie, les sources et la portée des données et des rapports ainsi que leur comparabilité entre les différents organismes des Nations Unies. L'annexe III expose les différences dans la façon dont les organismes des Nations Unies et le CAD présentent dans leurs rapports les ressources de base, les autres ressources et les dépenses liées aux activités opérationnelles de développement des Nations Unies.

Activités opérationnelles de développement

5. Les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies sont celles que les organismes des Nations Unies mènent avec pour objectif principal la promotion du développement. Un certain nombre d'organismes sont dotés d'un mandat spécifique à cet égard. Les activités concernées sont des activités de développement à long terme (liées au développement), mais aussi des activités à plus court terme mettant l'accent sur l'aide humanitaire (liées à l'assistance humanitaire).

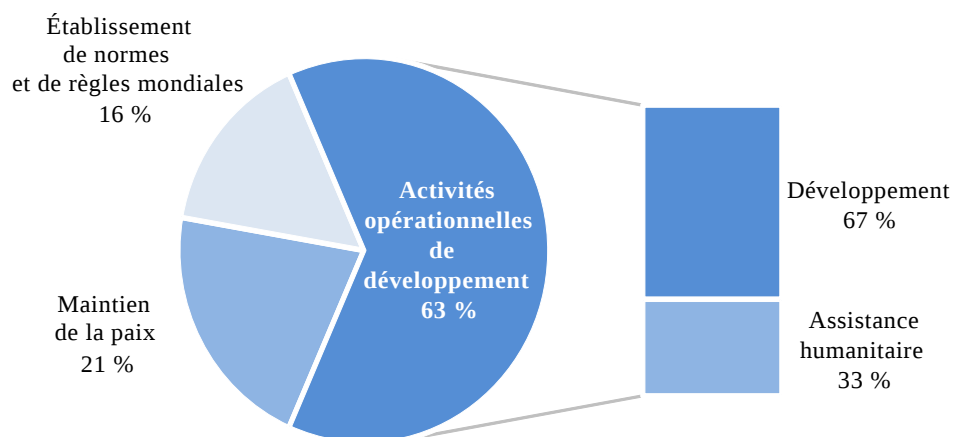
6. Il n'existe pas de système de classification harmonisé à l'échelle du système pour différencier les activités liées au développement de celles liées à l'assistance humanitaire. Pour les besoins du présent rapport, et en attendant la mise en place d'un tel système de classification, l'ensemble des activités du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), les opérations d'urgence de l'UNICEF (environ 26 % de toutes ses activités) et les opérations humanitaires du Programme alimentaire mondial (PAM) (environ 92 % de toutes ses activités) sont considérées comme de l'assistance humanitaire. En conséquence, toutes les autres activités sont traitées comme relevant du développement. Nombre des analyses plus détaillées figurant dans le présent rapport concernent spécifiquement les activités de développement.

7. Comme l'indique la figure I, les activités opérationnelles de développement ont représenté en 2011 environ 63 % (22,8 milliards de dollars) de l'ensemble des activités menées à l'échelle du système des Nations Unies (36 milliards de dollars). La part des opérations de maintien de la paix a été de 21 % (7,6 milliards de dollars), les derniers 16 % (5,6 milliards de dollars) correspondant aux activités liées à l'établissement de normes et de règles mondiales, à la formulation de politiques et à la sensibilisation.

Figure I

Financement des activités menées à l'échelle du système des Nations Unies : 2011

36,0 milliards de dollars



Ressources de base et autres ressources

8. Les activités opérationnelles de développement des Nations Unies sont financées au moyen des ressources dites « de base » et d'autres ressources. Par ressources de base, on entend les ressources qui peuvent être mises en commun sans restriction et dont l'utilisation et l'application sont directement liées aux mandats multilatéraux et aux plans stratégiques des organismes qui sont approuvés par les organes directeurs respectifs dans le cadre d'un processus intergouvernemental.

9. À l'opposé, et selon les consignes des contributeurs, les ressources autres que les ressources de base sont pour la plupart préaffectées et ont, de ce fait, une utilisation et une application restreintes. Il n'existe donc pas nécessairement de lien direct entre les activités financées par des ressources autres que les ressources de base et les mandats multilatéraux et plans stratégiques approuvés par les organes directeurs. Dans certains cas, les organes directeurs approuvent officiellement l'emploi de ressources de base et « prennent note » de celui des autres ressources.

10. L'aide de base, ou sans restriction, est en général considérée comme le moyen le plus efficace de nouer des partenariats de qualité avec les pays de programme pour la réalisation d'activités opérationnelles de développement. Les ressources de base assurent un financement commun de qualité, souplesse et efficacité optimales. Elles sont essentielles pour garantir que les organismes disposent de la capacité requise pour exécuter leurs mandats multilatéraux, assurer la direction technique continue des activités et promouvoir des solutions innovantes dans le cadre d'objectifs précis, d'activités de sensibilisation et de la formulation de politiques en plus de la mise en œuvre des programmes sur le terrain. Les ressources de base font l'indépendance et la neutralité du système des Nations Unies pour le développement et lui permettent d'inspirer confiance dans un univers de coopération au développement en pleine mutation.

11. L'aide restreinte sous la forme de ressources autres que les ressources de base, en revanche, est souvent perçue comme présentant un risque d'infléchissement des priorités des programmes, car elle limite la part du financement directement contrôlée par les organes directeurs et processus intergouvernementaux. On lui reproche par ailleurs de contribuer à la concurrence entre les organismes, de susciter la fragmentation et le chevauchement de leurs activités, et de décourager l'adoption de grandes orientations et de positionnements stratégiques cohérents à l'échelle du système des Nations Unies. Il est en outre avéré qu'elle aboutit à une augmentation des coûts de transaction parce qu'elle concerne principalement des donateurs uniques et des programmes et projets spécifiques.

12. La part des ressources autres que les ressources de base dans le financement des activités opérationnelles de développement a progressé de manière importante au fil du temps : elle représentait environ 72 % du total des ressources en 2011, contre 50 % en 1996. Pour les activités liées au développement au sens strict, les ressources autres que les ressources de base constituaient 68 % du total des ressources en 2011, contre 40 % en 1996.

13. Environ 8 % des autres ressources sont des ressources dites locales, que les pays de programme fournissent aux organismes aux fins de la mise en œuvre des programmes prévus sur leur propre territoire. Chaque fois que cela est indiqué et paraît justifié, cette composante est exclue de certaines des analyses figurant dans le présent rapport.

Aide publique au développement et autres types d'aide

14. Le rapport fait plusieurs fois référence à l'aide publique au développement (APD) dans le cas d'analyses faites pour comparer les activités opérationnelles de développement des Nations Unies à d'autres types d'aide au développement. Deux versions de l'APD (allègement de la dette non compris) sont utilisées, selon la définition que leur donne le CAD : a) l'APD fournie uniquement par les gouvernements des pays membres du CAD (129,5 milliards de dollars en 2011) et b) l'APD totale (139,2 milliards de dollars en 2011). La seconde comprend les apports d'aide qui sont signalés au CAD par des pays qui n'en sont pas membres. L'annexe IV fournit des informations complémentaires sur les différentes composantes de l'APD totale. Il est entendu que ni l'une ni l'autre des deux versions susmentionnées ne représente la totalité de l'aide au développement¹.

Termes courants et termes réels

15. Dans le présent rapport, les comparaisons et l'analyse des tendances « en termes réels » sont effectuées à partir des montants exprimés en dollars constants des États-Unis (2010) grâce à l'application des déflateurs publiés par le CAD, qui tiennent compte de l'effet combiné de l'inflation et des fluctuations des taux de change.

Examen quadriennal complet – suivi

16. En janvier 2013, l'Assemblée générale a adopté la résolution 67/226 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Ce rapport périodique sur le financement des activités opérationnelles de développement des Nations Unies contient les informations, contexte et analyses d'une importance particulière pour évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des dispositions relatives au financement de cette résolution (section II, par. 24-56). En tant que tel, ce rapport contient déjà certaines données et informations de base permettant de mesurer ces progrès. Elles seront encore étayées dans la prochaine édition du présent rapport, qui s'appuiera sur les données de 2012. Pour faciliter l'évaluation des progrès, un cadre a été élaboré afin d'identifier les informations et les analyses pertinentes dans le corps du présent rapport selon qu'elles concernent a) les principaux thèmes de la résolution sur l'examen quadriennal complet et b) des aspects des activités opérationnelles de développement des Nations Unies auxquels l'examen quadriennal complet attache une importance particulière, en l'occurrence la cohérence, la pertinence, l'efficacité et l'efficience d'ensemble. Ce cadre figure en annexe I du présent document et s'inscrit dans le cadre plus large qui a été développé pour évaluer l'état de mise en œuvre de la résolution 67/226 sur un plan général². Chaque domaine d'information et d'analyse identifié dans le cadre contient des références aux paragraphes concernés dans le présent document. De même, le cas échéant, le texte dans le corps du rapport fait référence au cadre. Dans les prochains rapports, le cadre proprement

¹ À cet égard, le Secrétariat des Nations Unies estime que les flux privés représentaient 25 milliards de dollars et la coopération Sud-Sud au développement entre 12,6 et 14,4 milliards de dollars en 2010, portant déjà à 178 milliards de dollars le montant total connu de l'aide au développement.

² A/68/.... –E/2013/.... Mise en œuvre de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale relative à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

dit illustrera la situation générale s'agissant des changements opérés et des progrès réalisés.

II. Vue d'ensemble

17. Le présent chapitre propose un aperçu général de certains aspects du système de financement des activités opérationnelles de développement des Nations Unies. Les chapitres suivants fournissent des analyses plus fouillées, notamment les grandes tendances, questions et perspectives.

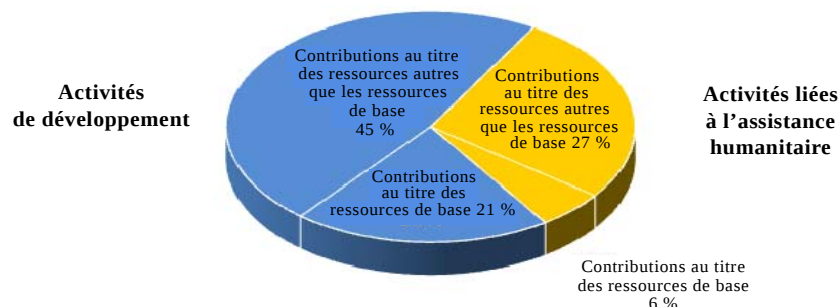
Contributions

18. Le total des contributions destinées aux activités opérationnelles de développement s'est élevé à 22,8 milliards de dollars en 2011. Les deux tiers environ de ce montant (15,2 milliards) ont été affectés à des activités liées au développement et le dernier tiers (7,6 milliards) à des activités liées à l'assistance humanitaire (voir fig. II ci-dessous). Quelque 68 % des contributions concernant le développement et 81 % de celles relatives à l'assistance humanitaire correspondaient à des ressources autres que les ressources de base et ne comportaient donc pas d'affectation spéciale.

Figure II

Contributions aux activités opérationnelles de développement menées par les Nations Unies, par type : 2011

22,8 milliards de dollars

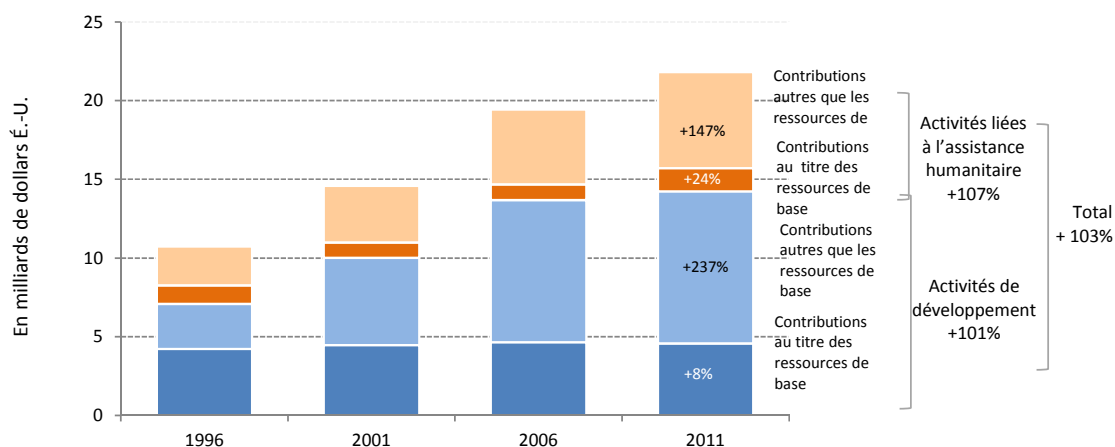


19. En dépit de la diminution en termes réels des contributions totales et de celles destinées aux activités de développement en 2011, l'évolution des financements en valeur réelle pour les activités opérationnelles de développement des Nations Unies a généralement été positive au cours de la période 1996 à 2011, aussi bien pour les activités de développement que pour celles liées à l'assistance humanitaire. L'augmentation des ressources de base a cependant été minime par rapport à celle des autres ressources (voir fig. III). Cette évolution et le déséquilibre qui s'ensuit entre les deux sources de financement et le recouvrement des coûts du soutien institutionnel à des activités financées par des ressources autres que des ressources de base sont au cœur du débat sur la masse critique nécessaire aux organismes des Nations Unies pour leur permettre de préserver et de renforcer continuellement leurs

moyens d'exécuter leurs mandats multilatéraux, y compris par des activités de fond sur le terrain (voir section IV.E).

Figure III

Variation en volume des activités opérationnelles de développement des Nations Unies, 1996-2011 (pourcentage par rapport à 1996)



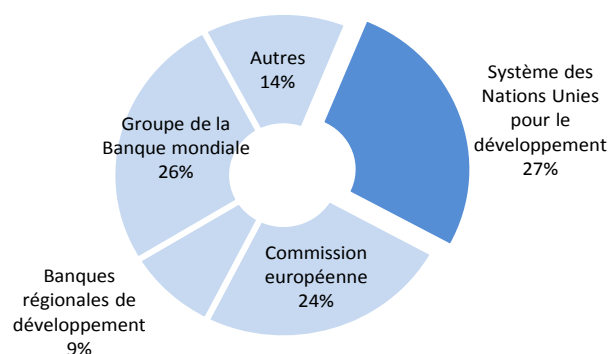
Part de l'aide multilatérale et aide publique au développement totale

20. En combinant les contributions au titre des ressources de base et les contributions au titre des autres ressources, le financement des activités opérationnelles de développement des Nations Unies (à l'exclusion des ressources locales) comptait en 2011 pour près de 15 % environ de l'ensemble des flux d'APD (allègement de la dette non compris), et 11 % des flux d'APD des seuls pays du CAD. Le système des Nations Unies pour le développement demeure la principale filière de financement multilatéral direct, comme le reconnaît le CAD. On estime que cette filière représente actuellement quelque 27 % (voir fig. IV).

Figure IV

Filières de l'aide multilatérale, 2011

Total : 55,0 milliards de dollars



21. Sous l'angle du financement, cette analyse montre la pertinence du système des Nations Unies sur un plan général et tout particulièrement dans la coopération multilatérale pour le développement (voir annexe I, II.A.2).

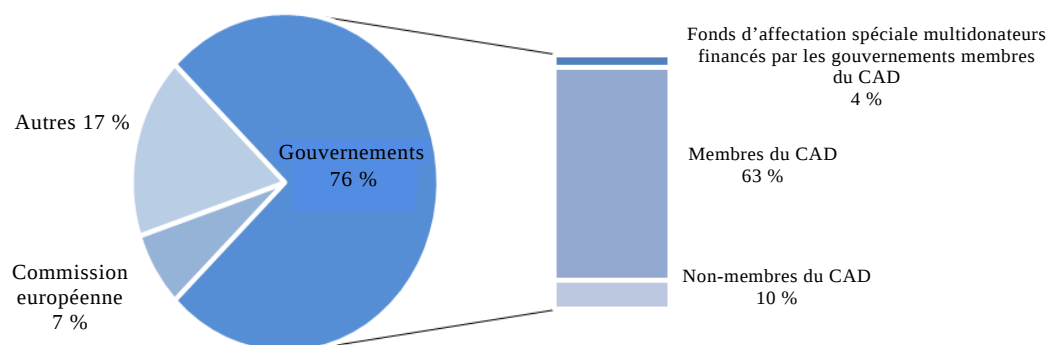
Sources de contributions

22. Environ 76 % du montant total des contributions en 2011 ont été directement fournis par des gouvernements, membres ou non membres du CAD (voir fig. V). Sont incluses dans ce montant les contributions provenant des fonds d'affectation spéciale multidonateurs des Nations Unies, que les services d'administration des fonds du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires au sein du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) gèrent pour le compte du système des Nations Unies pour le développement³. Les 24 % restants correspondent à la part de la Commission européenne et des organisations non gouvernementales, des partenariats public-privé et des autres institutions multilatérales (y compris les fonds d'action générale), qui sont eux-mêmes essentiellement financés par les gouvernements.

Figure V

Sources de financement des activités opérationnelles de développement des Nations Unies, 2011

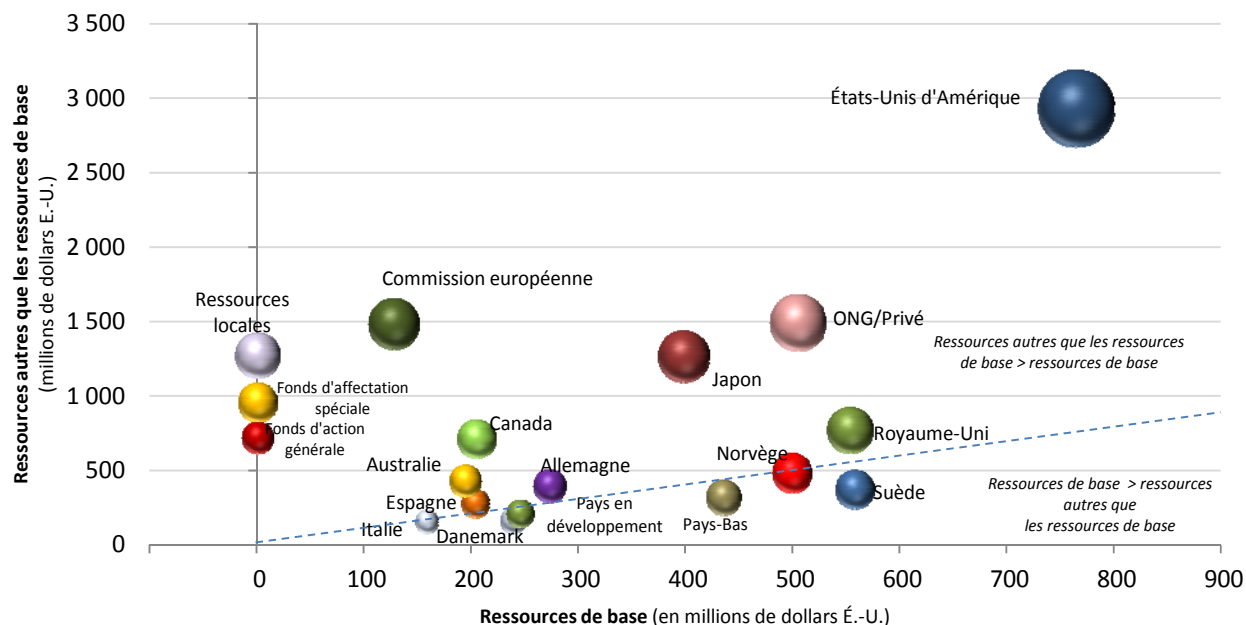
22,8 milliards de dollars



23. Le tableau A-3 de l'annexe statistique en ligne fournit une liste complète des contributions par contributeur, type d'activités (activités de développement et activités liées à l'assistance humanitaire) et type de financement (ressources de base et autres ressources). La figure VI présente ces informations pour le groupe des principaux contributeurs dont l'ensemble représente 93 % du financement total. Les informations concernant chaque contributeur ne comprennent pas leurs contributions aux Fonds d'affectation spéciale multidonateurs. Celles-ci sont combinées et présentées séparément.

³ Les fonds d'affectation spéciale multidonateurs des Nations Unies ont été financés à hauteur de 85 % par les gouvernements membres du CAD en 2011 et pris en compte séparément.

Figure VI
Principaux contributeurs aux activités opérationnelles de développement des Nations Unies, 2011
 22,8 milliards de dollars



24. Le total des contributions des pays en développement (ressources locales non comprises) était d'environ 562 millions de dollars en 2011 et a progressé de quelque 16 % en valeur nominale au cours des cinq dernières années. Ce financement a été assuré à peu près pour moitié sous forme de contributions au titre des ressources de base et pour moitié de contributions au titre des autres ressources. Ces contributions aux activités opérationnelles de développement des Nations Unies correspondent environ à 6 % du montant total estimatif de la coopération Sud-Sud au service du développement, destiné à des activités de coopération technique et de renforcement des capacités⁴. En outre, les pays en développement ont apporté environ 1,3 milliard de dollars sous forme de ressources locales autres que les ressources de base pour l'élaboration de programmes dans le pays contributeur lui-même.

Principaux organismes des Nations Unies

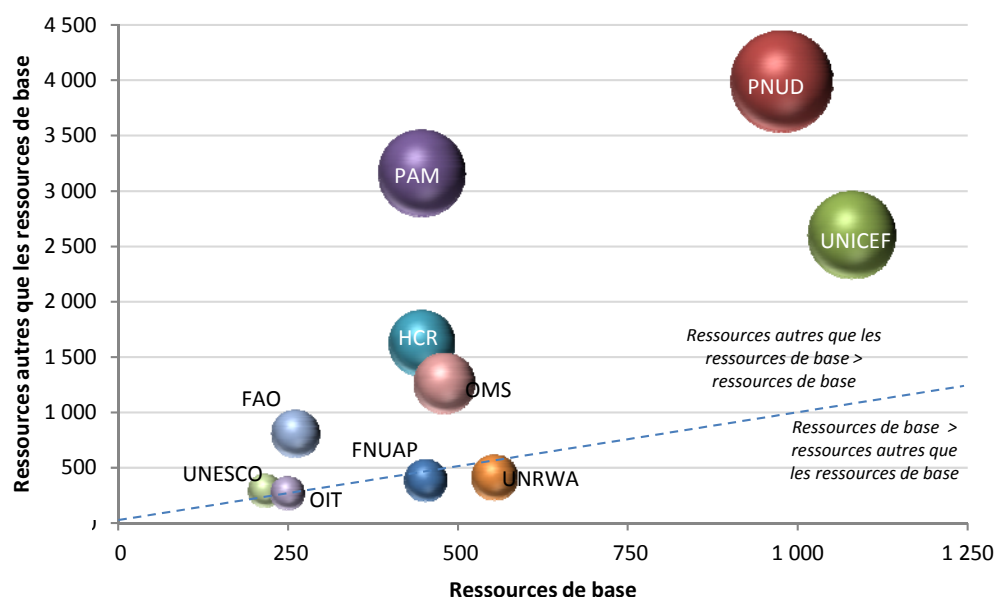
25. Le financement au titre des activités opérationnelles de développement est réparti entre un nombre relativement restreint d'organismes des Nations Unies, les dix premiers, à savoir le PNUD, le PAM, l'UNICEF, l'OMS, le HCR, la FAO, l'UNRWA, le FNUAP, l'OIT et l'UNESCO, ayant reçu environ 88 % de la totalité des contributions en 2011. La part des trois premiers était de 54 % et celle du PNUD à lui seul, de 22 %. Les ressources autres que les ressources de base pour tous les organismes, à l'exception de l'UNRWA et du FNUAP, excèdent largement les

⁴ Dans le contexte de la préparation du *Rapport 2012 sur la coopération internationale au service du développement* du DAES, le Secrétariat des Nations Unies évalue la coopération Sud-Sud au service du développement entre 12,6 et 14,4 milliards de dollars en 2010, dont 75 % vont à des activités de coopération technique et de renforcement des capacités.

ressources de base (voir fig. VII). Les 27 autres organismes, soit 73 % de ceux qui sont couverts dans le présent rapport, ont reçu les 12 % restants du financement. Le tableau A-2 de l'annexe statistique en ligne dresse une liste complète des contributions reçues au cours des cinq dernières années, par organisme et par type de financement (ressources de base et autres ressources).

Figure VII
Principaux organismes menant des activités opérationnelles de développement, 2011
(En millions de dollars des États-Unis)

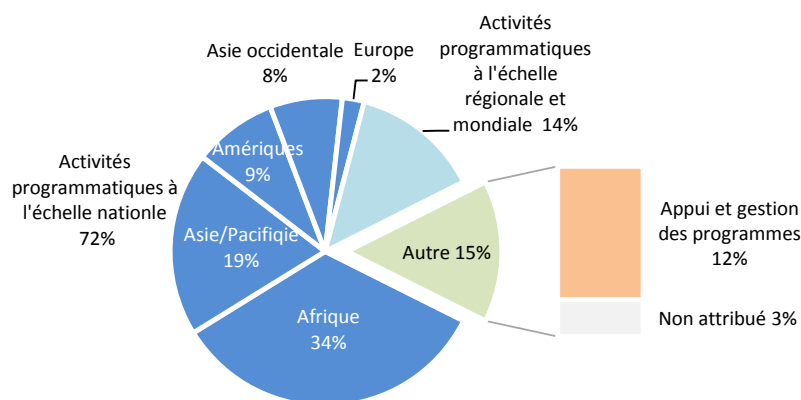
22,8 milliards de dollars



Dépenses

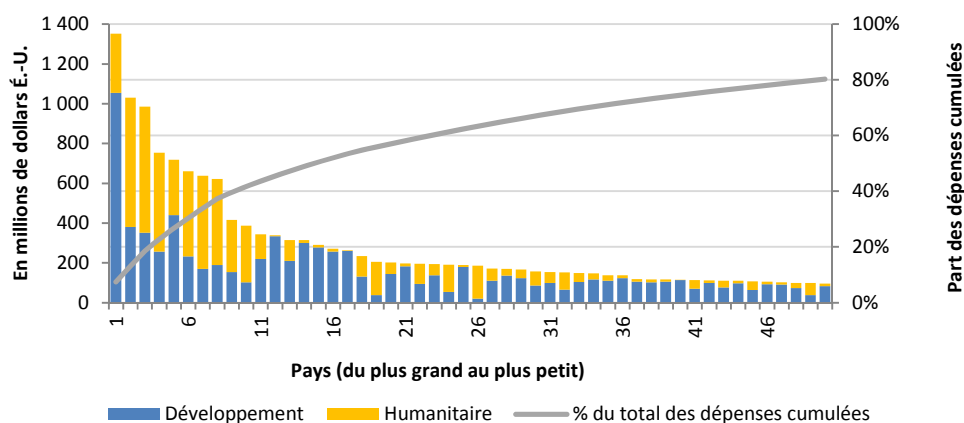
26. Environ 72 % des 25,1 milliards de dépenses effectuées au titre des activités opérationnelles de développement menées par les Nations Unies en 2011 (ressources locales comprises) concernaient des activités programmatiques à l'échelle nationale (voir fig. VIII), dont 47 %, soit 8,5 milliards, en Afrique. Les 28 % restants avaient trait aux activités programmatiques à l'échelle régionale et mondiale, à l'appui et à la gestion des programmes et aux activités n'appartenant à aucune des catégories susmentionnées. Les dépenses au titre de l'appui et de la gestion des programmes sont celles qui, dans les discussions à propos du recouvrement des coûts dans l'examen quadriennal complet, ont été qualifiées de dépenses non liées aux programmes. Certains organismes classent le soutien aux programmes dans l'efficacité de l'aide au développement.

Figure VIII
Dépenses pour des activités opérationnelles de développement, par région, 2011
25,1 milliards de dollars



27. La figure IX montre la répartition et le degré de concentration des dépenses effectuées en 2011 au titre des programmes à l'échelle nationale, des activités de développement et de celles liées à l'assistance humanitaire parmi les 50 premiers pays de programme. L'ensemble de ces dépenses représentait 80 % du total des dépenses afférentes aux programmes. La part des trois premiers pays était d'environ 19 % du total des dépenses afférentes aux programmes à l'échelle nationale, et celle des neuf premiers pays ou territoires⁵, de quelque 40 %.

Figure IX
Dépenses pour des activités opérationnelles de développement menées dans les 50 premiers pays de programme



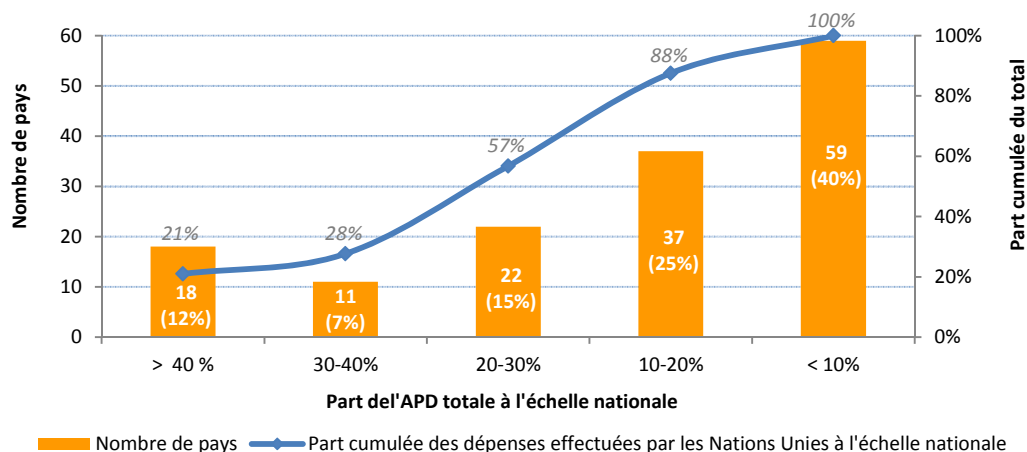
⁵ Soudan, Afghanistan, Pakistan, Éthiopie, République démocratique du Congo, Somalie, Kenya, Territoires palestiniens occupés et Haïti.

28. Le tableau B-2 de l'annexe statistique en ligne fournit une liste complète des dépenses afférentes aux programmes par pays, par type d'activités (activités de développement et activités liées à l'assistance humanitaire) et de financement (ressources de base et autres ressources).

29. Une analyse comparative du total des activités opérationnelles de développement menées par les Nations Unies et du total de l'APD à l'échelle nationale (voir fig. X) montre que ces activités (ressources locales non comprises) représentaient en 2011 plus de 40 % de l'APD dans 18 pays de programme, soit 12 % du total⁶. Ces 18 pays totalisaient environ 21 % des activités opérationnelles de développement des Nations Unies à l'échelle nationale. À l'opposé, les activités opérationnelles de développement comptaient pour moins de 10 % de l'APD totale dans 59 pays de programme, soit 40 % du total. Ce groupe de 59 pays représentaient environ 12 % de l'ensemble des activités opérationnelles de développement menées par les Nations Unies à l'échelle nationale. La plupart de ces activités (60 %) se situaient dans des pays de programme où elles constituaient entre 10 % et 30 % de l'APD totale. Sous l'angle du financement, cette analyse montre la pertinence du système des Nations Unies dans la coopération en faveur du développement au niveau national sur un plan général (voir annexe I, II.A.3).

Figure X

Part de l'APD en ce qui concerne les dépenses programmatiques à l'échelle nationale consacrées aux activités opérationnelles de développement, 2011 (à l'exclusion des ressources locales)



⁶ Argentine, Chine, Costa Rica, Cuba, Guinée-Bissau, Indonésie, Iran, Malaisie, Philippines, République arabe syrienne, République populaire démocratique de Corée, Somalie, Soudan, Tchad, Thaïlande, Uruguay, Venezuela, Zimbabwe.

III. Analyse plus détaillée

A. Contributions

Aperçu

30. La figure III et le tableau 1 reflètent l'évolution positive du financement à long terme des activités opérationnelles de développement. Entre 1996 et 2011, le montant total du financement a plus que doublé en valeur réelle, et celui des contributions au titre des ressources autres que les ressources de base a été multiplié pratiquement par trois. Sur cette période, la croissance moyenne du financement s'est établie à environ 4,8 % par an en valeur réelle. Les contributions au titre des autres ressources pour les activités de développement ont enregistré une croissance particulièrement forte, puisqu'en 2011 elles ont été multipliées par plus de 3,5 en valeur réelle par rapport à 1996, soit un taux de croissance moyen d'environ 8,4 % par an. Cette spectaculaire progression contraste vivement avec la très modeste croissance des contributions au titre des ressources de base, qui s'établit à environ 0,5 % par an (voir tableau 1). Les contributions destinées aux activités liées à l'assistance humanitaire, bien que généralement plus sujettes à fluctuation d'une année à l'autre, ont également connu une croissance importante – de l'ordre de 107 % en valeur réelle – entre 1996 et 2011, dont une progression de 147 % au titre des ressources autres que les ressources de base.

Tableau 1

Évolution du financement des activités opérationnelles de développement des Nations Unies, 1996-2011

	Contributions (en milliards de dollars É.-U. courants)				Évolution en pourcentage 1996-2011	
	1996	2001	2006	2011	Valeur nominale	Valeur réelle
Total des activités opérationnelles de développement						
Ressources de base	4,2	3,6	5,0	6,4	53	12
Autres ressources	4,1	6,1	12,3	16,4	300	195
Total	8,3	9,7	17,3	22,8	176	103
Activités de développement						
Ressources de base	3,2	2,9	4,2	4,9	51	8
Autres ressources	2,2	3,6	8,1	10,3	369	237
Total	5,4	6,6	12,3	15,2	179	101
Activités liées à l'assistance humanitaire						
Ressources de base	0,9	0,7	0,9	1,5	62	24
Autres ressources	1,9	2,5	4,2	6,1	221	147
Total	2,8	3,1	5,0	7,6	169	107

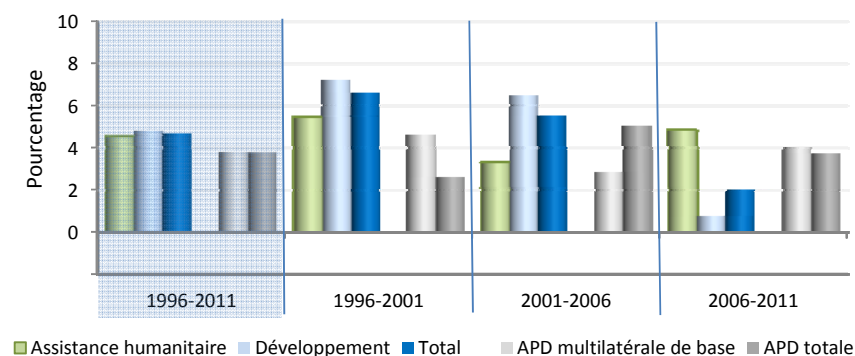
31. À plus court terme, les tendances du financement ont été davantage à la stabilité. Au cours des quatre dernières années, les contributions totales sont restées à peu près au même niveau, avec une modeste augmentation en valeur nominale pour les ressources destinées aux activités de développement compensée par une baisse dans les activités liées à l'assistance humanitaire. De plus, les ressources de base pour les activités de développement ont connu une baisse de 3 % en 2011 en termes réels comparativement à 2010. Elle fait suite à une diminution de 4 % des contributions aux ressources de base destinées aux activités de développement en 2010.

Part de l'aide multilatérale du Comité d'aide au développement et montant total de l'aide publique au développement

32. Les activités opérationnelles de développement des Nations Unies comptaient pour environ 15 % des flux d'APD signalés par le CAD (compte non tenu de l'allègement de la dette) en 2011. La figure XI présente une comparaison entre le taux de croissance réel annuel moyen des activités opérationnelles de développement et de ses composantes « développement » et « assistance humanitaire » (à l'exclusion des ressources locales) et celui de l'APD totale et de l'APD multilatérale de base (compte non tenu de l'allègement de la dette).

Figure XI

Taux de croissance réel moyen annuel de l'APD et activités opérationnelles de développement, 1996-2011 (à l'exclusion des ressources locales et de l'allègement de la dette)



33. Entre 1996 et 2006, les contributions aux activités opérationnelles de développement ont augmenté plus rapidement en valeur réelle que l'APD totale et l'APD multilatérale de base, en particulier entre 1996 et 2001. Depuis 2006, toutefois, elles progressent pour la première fois légèrement moins vite que l'ensemble des flux d'APD. On relève ainsi une tendance à la baisse de la part de l'APD totale qui transite par le système des Nations Unies pour le développement. Dans le cadre de l'étude 2013 des coordonnateurs résidents, ces derniers étaient invités à donner leur avis quant à l'évolution future dans leur pays de cette part de l'APD totale transitant par le système des Nations Unies pour le développement. Quelque 62 % des coordonnateurs résidents s'attendaient à une stabilité (27 %),

voire une légère diminution (36 %). Parmi les principaux facteurs influant sur cette tendance à la baisse, les coordonnateurs résidents ont évoqué le déclin général escompté de l'APD et l'impact négatif sur les allocations d'APD du passage de certains pays de la catégorie des pays à faible revenu à celle des pays à revenu intermédiaire. Le recours croissant par les donateurs à d'autres modalités de financement, telles que le soutien budgétaire direct, a également été avancé. Quelques réponses évoquaient des réflexions sur des questions de performance internes au système des Nations Unies pour le développement, dont les progrès insuffisants dans la réforme des Nations Unies, la fragmentation, l'absence de stratégie de mobilisation conjointe des ressources et la concurrence interne pour les financements, pour expliquer cette tendance à la baisse.

Données préliminaires de 2012

34. Pour un certain nombre d'organismes ⁷ la modification des principes comptables en 2012, en l'occurrence le passage des Normes comptables du système des Nations Unies aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS), ne permet pas à ce stade d'établir des comparaisons significatives entre les chiffres de 2012 et ceux des années précédentes. À titre d'exemple, en vertu des IPSAS, les recettes sont comptabilisées à la première des dates suivantes : réception des versements ou signature d'un accord officiel avec le donateur. Ce qui explique qu'en 2012, les recettes comptabilisées risquent fort d'être plus importantes qu'elles ne l'auraient été avec l'ancien système. L'impact de l'introduction des IPSAS sur l'analyse de tendance sera examiné plus en détail dans la prochaine édition du rapport qui reposera sur les données de 2012.

35. Compte tenu de ce qui précède, les contributions totales pour les activités opérationnelles de développement des Nations Unies en 2012 sont estimées à 23,9 milliards de dollars, soit une augmentation estimée de 5 % en valeur nominale par rapport à 2011. La part des ressources de base a légèrement baissé à 27 %. Pour 2012, les estimations préliminaires du financement total des activités de développement s'élèvent à 15,6 milliards de dollars, soit une augmentation en valeur nominale de 3 % par rapport à 2011. Près de 32 % de ce montant correspondent à des ressources de base, quote-part inchangée par rapport à 2011.

Sources de financement

36. La figure III présente une vue d'ensemble de la croissance réelle du financement des activités opérationnelles de développement entre 1996 et 2011, faisant apparaître séparément la part des activités de développement et celle de l'assistance humanitaire. La figure V montre les principales sources de financement actuelles. La suite sera plus particulièrement consacrée aux activités de développement.

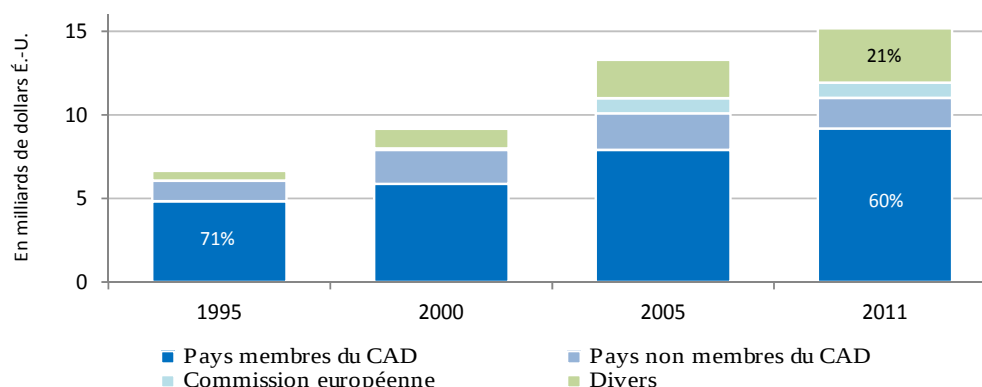
Activités de développement

37. La figure XII illustre de manière plus précise l'évolution des principales sources de financement des seules activités de développement (qui représentent 67 % des activités opérationnelles de développement des Nations Unies). On distingue quatre grands groupes de contributeurs à la fin de la période 1995-2011, ce

⁷ OIT, PNUD, UNICEF, FNUAP, HCR, UNICEF, UNRWA, ONU-Femmes et OMS.

qui révèle un élargissement au fil du temps de la base de financement de la composante « développement » des activités opérationnelles de développement. Si les pays membres du CAD ont augmenté leurs contributions de 71 % en valeur réelle, pour atteindre un total de 9,2 milliards de dollars en 2011, la part des ressources totales que celles-ci représentent s'est réduite, passant de 71 % en 1995 à 60 % en 2011.

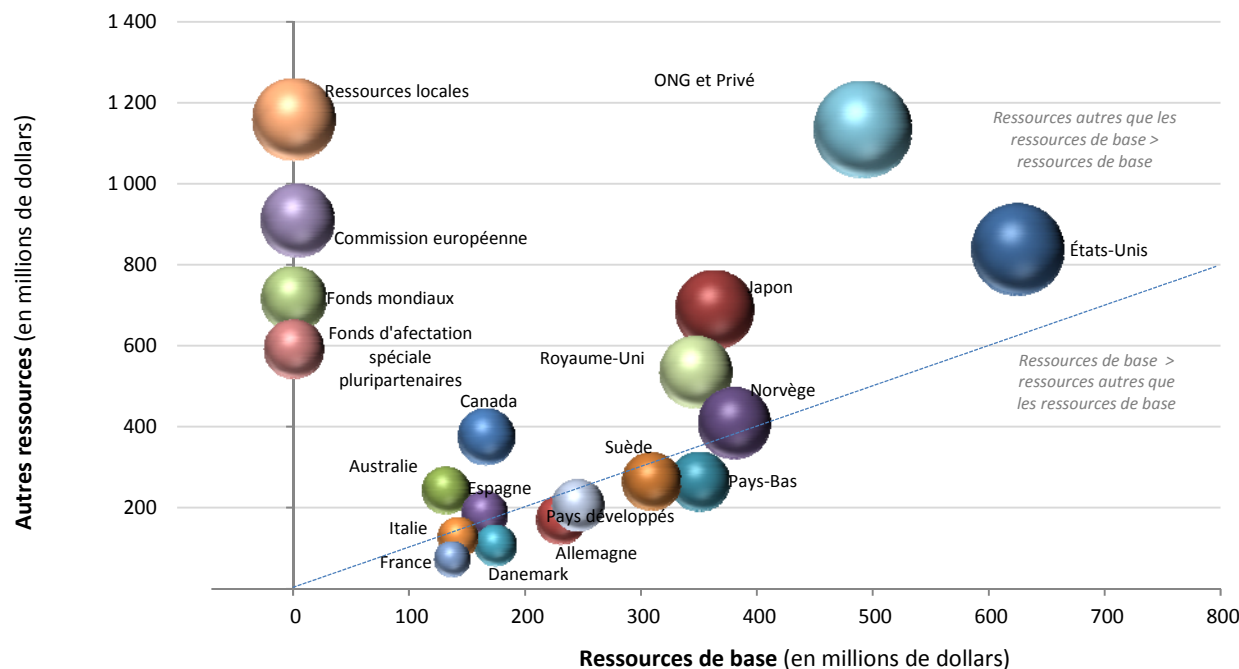
Figure XII
Principales sources de financement des activités de développement, 1995-2011



38. L'augmentation des contributions versées par les organisations multilatérales (autres que la Commission européenne), les organisations non gouvernementales et les entités privées constitue l'évolution la plus marquante de ces 15 dernières années. En 2011, les contributions versées en faveur du développement par ce groupe s'établissaient à environ 3,3 milliards de dollars, soit 21 % de l'ensemble des ressources, et provenaient principalement des sources suivantes : des fonds mondiaux (716 millions de dollars); des organisations intergouvernementales autres que la Commission européenne (481 millions de dollars); et des organisations non gouvernementales et des entités privées (1 625 millions de dollars). Cette dernière catégorie inclut les contributions versées par les comités nationaux pour l'UNICEF (estimées à 939 millions de dollars). En 2005, la quote-part était de 17 %, démontrant ainsi la poursuite de l'élargissement de la base de financement à court terme.

39. Comme la figure VI, la figure XIII présente une comparaison du montant et du type (ressources de base et autres ressources) des contributions versées par les principaux contributeurs, qui représentent 93 % du financement total des activités de développement. La part des ressources de base dans les contributions des pays membres du CAD au titre des activités de développement (hors contributions aux Fonds d'affectation spéciale multidonateurs) est passée de 43 % en 2010 à 47 % en 2011. Ceci montre que le déséquilibre global entre ressources de base et autres ressources en faveur des activités de développement n'est pas directement lié aux contributions des pays membres du CAD, mais au financement en provenance d'autres sources telles que la Commission européenne et les fonds mondiaux en particulier (eux-mêmes financés pour l'essentiel par les pays du CAD).

Figure XIII
Principaux contributeurs aux activités opérationnelles de développement, 2011
15,2 milliards de dollars



40. Le montant des contributions versées par les pays en développement au titre des activités de développement (hors ressources locales) s'établissait à environ 451 millions de dollars en 2011 et a augmenté de quelque 13 % en valeur réelle entre 2006 et 2011. Environ 54 % de ce montant correspondaient à des ressources de base. En outre, comme indiqué dans la figure XIII, les pays en développement ont consacré à leurs propres activités de développement des ressources locales autres que des ressources de base pour un montant d'environ 1,2 milliard de dollars.

41. La figure XIV illustre le montant des contributions reçues au titre des activités de développement par les principaux organismes. Dix d'entre eux, à savoir le PNUD, l'UNICEF, l'OMS, la FAO, le FNUAP, l'OIT, l'UNESCO, le FIDA, le PNUE et l'ONUDC, concentrent près de 88 % de l'ensemble des contributions pour les activités de développement en 2011. Les trois premiers représentent plus de 60 %, le PNUD étant de loin le principal bénéficiaire, avec environ 33 % des contributions. Les 27 autres, soit 73 % des organismes qui sont l'objet du présent rapport, se partagent les 12 % restants. Pour presque tous les organismes, le montant des ressources autres que les ressources de base est supérieur, voire parfois largement supérieur, à celui des ressources de base. Dans le cas du PNUD⁸, environ 80 % du montant total des contributions correspondaient, en 2011, à des contributions versées au titre des autres ressources, dont près de 37 % étaient constitués de ressources locales (23 %) et de ressources provenant de deux fonds mondiaux : le

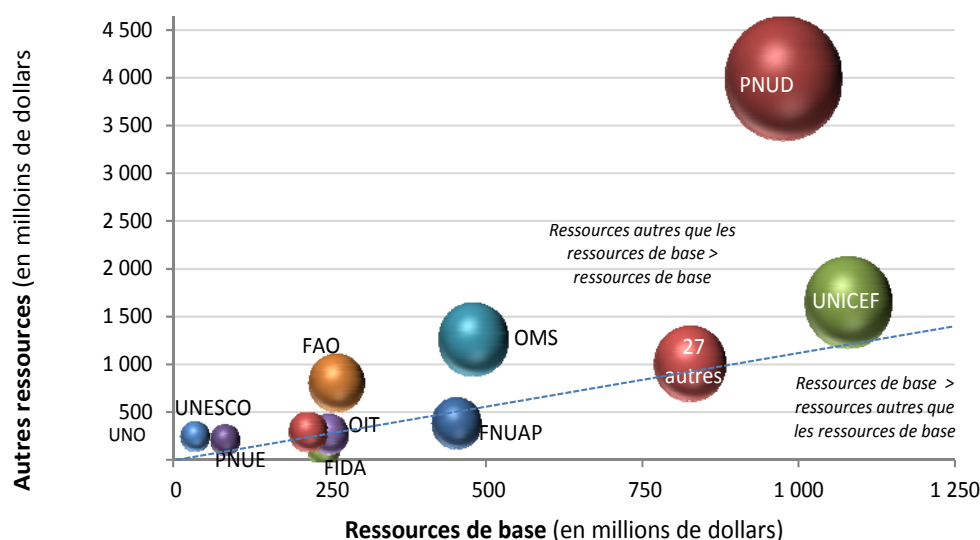
⁸ À l'exclusion des fonds administrés par le PNUD en 2011 tels que le FENU, l'UNSO, le VNU, le Compte de l'énergie du PNUD.

Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (9 %) et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM, 5 %).

Figure XIV

Principales entités menant des activités opérationnelles de développement, 2011

15,2 milliards de dollars



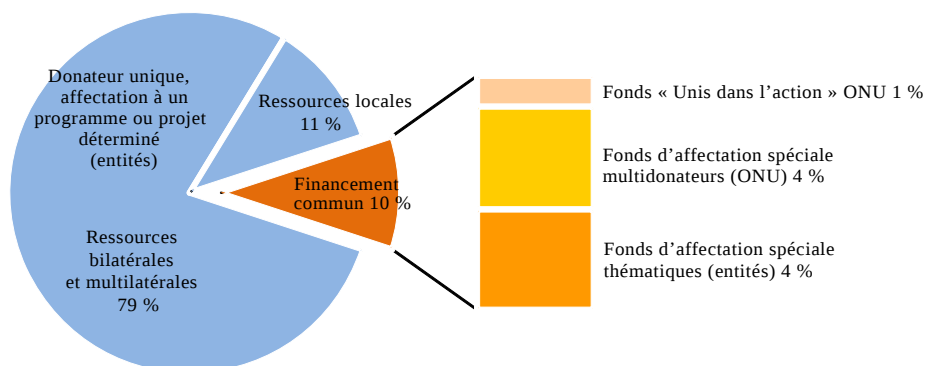
Modalités d'apport des autres ressources

Aperçu

42. En 2011, près de 90 % des ressources autres que des ressources de base, y compris les ressources locales, provenaient essentiellement d'un seul donateur et étaient affectés à des programmes ou projets déterminés (voir fig. XV). Les 10 % restants correspondaient aux contributions à des mécanismes de financement commun tels que des fonds thématiques des entités ou des fonds d'affectation spéciale multidonateurs, y compris les fonds du programme « Unis dans l'action ». La prédominance des contributions provenant d'un seul donateur et affectées à des programmes ou projets déterminés, en particulier, reflète le haut degré de fragmentation des ressources autres que les ressources de base.

Figure XV
**Modalités d'apport des ressources autres que les ressources de base
aux activités opérationnelles de développement, 2011**

10,3 milliards de dollars



43. On a maintes fois souligné dans le passé que la fragmentation croissante du financement au titre des ressources autres que les ressources de base entraînait une augmentation des coûts de transaction. Il s'agit en effet de négocier des accords de financement et d'assurer la remontée des données financières et de programmation pour des centaines voire des milliers de projets, tout en respectant des exigences variées, ce qui représente des coûts supplémentaires considérables. Les organismes ne disposent souvent pas des systèmes opérationnels et des méthodes de gestion voulues pour fournir l'appui et établir les rapports nécessaires. À cet égard, le recouvrement adéquat des coûts institutionnels associés au soutien d'activités financées par des ressources autres que des ressources de base a été et continue d'être source de débat. Nous y reviendrons plus en détail à la section IV.C, s'agissant notamment des dispositions de la résolution A/67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet de 2012.

Fonds d'affectation spéciale multidonateurs et fonds d'affectation spéciale thématiques

44. Les fonds d'affectation spéciale multidonateurs et les fonds d'affectation spéciale thématiques sont des mécanismes de mise en commun des ressources et constituent donc un dispositif plus souple d'apport d'autres ressources. Si les fonds d'affectation spéciale thématiques sont réservés à un seul organisme, qui les administre, les fonds d'affectation spéciale multidonateurs opèrent avec plusieurs organismes et sont gérés, au nom du système des Nations Unies pour le développement, par les services du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires du PNUD qui sont spécialement chargés de l'administration des fonds. L'émergence de ces deux types de fonds peut être considérée comme le résultat des mesures prises par la communauté internationale pour améliorer l'efficacité de l'aide, dans la mesure où cela permet de compenser l'importante fragmentation causée par le fait que l'essentiel des flux de ressources autres que les

ressources de base provient d'un seul donateur et est affecté à des programmes ou projets déterminés.

45. Le tableau 2 ci-après présente des informations relatives aux principaux contributeurs aux Fonds d'affectation spéciale multidonateurs en 2011 et aux principaux organismes bénéficiaires, en fonction des montants que l'administrateur du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires leur a transférés en 2011 pour la mise en œuvre des programmes. Le PNUD et l'UNICEF exécutent ensemble près de 45 % des activités financées par des fonds d'affectation spéciale multidonateurs.

Tableau 2
Fonds d'affectation spéciale multidonateurs en 2011

<i>Principaux contributeurs</i>				<i>Principaux organismes</i>		
<i>Rang</i>	<i>Donateur</i>	<i>Contributions (millions de dollars É.-U.)</i>	<i>Part du montant total (pourcentage)</i>	<i>Organisme des Nations Unies</i>	<i>Transferts reçus (millions de dollars É.-U.)</i>	<i>Part du total (pourcentage)</i>
1	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	260	32	PNUD	356	33
2	Norvège	116	14	UNICEF	126	12
3	IDA	111	13	FAO	76	7
4	Suède	97	12	Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires/NGO	65	6
5	Pays-Bas	53	7	OIM	49	5
6	Australie	39	5	PAM	47	4
7	Danemark	34	4	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	46	4
8	Irlande	21	3	OMS	33	3
9	Espagne	18	2	FNUAP	30	3
10	Japon	17	2	OIT	28	3

46. Conformément à la résolution 64/289 de l'Assemblée générale sur la cohérence du système des Nations Unies, des informations sur l'ensemble des fonds d'affectation spéciale multidonateurs et des fonds d'affectation spéciale thématiques, y compris sur leurs mandats, réalisations et structures, ont été publiées en 2010. Toutes ces données peuvent être consultées sur le site Web du Service des politiques de coopération en matière de développement du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination, au sein du DAES (www.un.org/esa/coordination/dcpb_stat.htm).

Fonds du programme « Unis dans l'action »

47. Les Fonds du programme « Unis dans l'action » sont des fonds d'affectation spéciale multidonateurs créés tout spécialement pour appuyer les initiatives pilotes de ce programme, en fournissant essentiellement des ressources non préaffectées pour combler le déficit de financement des programmes « Unis dans l'action ». Ces fonds constituent une innovation importante permettant de renforcer, à l'échelle du système, la cohérence des activités menées au service du développement au niveau des pays. Conformément à la résolution 64/289 de l'Assemblée générale, les conclusions d'une évaluation indépendante des enseignements tirés de l'initiative « Unis dans l'action », y compris des fonds de ce programme, ont été présentées à la soixante-sixième session de l'Assemblée dans le cadre de l'examen quadriennal complet de 2012 (A/66/859).

48. Le tableau 3 indique les montants acheminés par les fonds du programme « Unis dans l'action », ainsi que la part des dépenses de développement du système des Nations Unies qu'ils représentent dans les huit pays pilotes ainsi que dans les 13 autres pays qui ont ultérieurement adopté l'approche « Unis dans l'action » sur une base volontaire. La part de ces fonds dans les dépenses de développement de l'ensemble des huit pays pilotes était d'environ 14 % (depuis 24 % en Albanie jusqu'à 4 % au Pakistan et Uruguay). Pour l'ensemble des pays du programme « Unis dans l'action », ce chiffre était de 9 %. Ces fonds n'ont donc que partiellement réussi à imposer le concept d'un dispositif de financement intégré pour le système des Nations Unies pour le développement.

Tableau 3
Fonds du programme « Unis dans l'action » en 2011

<i>Pays bénéficiaire</i>	<i>Dépenses au titre du fonds (millions de dollars É.-U.)</i>	<i>Dépenses de développement totales</i>	<i>Part des dépenses totales représentées par les dépenses au titre du fonds (pourcentage)</i>
Pays pilotes			
Albanie	7	31	24
Cap-Vert	4	19	21
Mozambique	16	136	12
Pakistan	15	352	4
République-Unie de Tanzanie	25	123	20
Rwanda	14	74	19
Uruguay	1	32	4
Viet Nam	25	113	22
Sous-total	107	789	14
Pays non pilotes	21	630	3
Total	129	1 509	9

Ressources locales

49. Les ressources locales versées aux organismes par les pays pour la programmation d'activités opérationnelles dans ces pays mêmes ont atteint un point culminant en 2007, où elles se sont élevées à environ 2,2 milliards de dollars, soit 11 % de l'ensemble des contributions au système des Nations Unies pour le développement. Depuis, ce type de financement a fortement diminué, tombant à 1,3 milliard de dollars et environ 6 % du montant total des contributions en 2011, soit un chiffre comparable à celui du milieu des années 90. Le recul des ressources locales versées entre 2007 et 2011 concerne presque uniquement le PNUD, où, conformément à son plan stratégique pour la période 2008-2013, ce type de financement est tombé de près de 1,6 milliard de dollars (soit un tiers du montant total des contributions) en 2007 à environ 905 millions de dollars (soit 18 % du montant total des contributions) en 2011. Le tableau 4 donne des informations sur les principaux contributeurs de ressources locales et les principaux organismes concernés en 2011⁹. Près de 71 % de l'ensemble des ressources locales versées sont acheminés par le PNUD.

Tableau 4

Ressources locales versées au système des Nations Unies en 2011

<i>Principaux contributeurs</i>				<i>Principales entités</i>		
<i>Rang</i>	<i>Pays</i>	<i>Ressources locales (millions de dollars É.-U.)</i>	<i>Part du montant total des contributions (pourcentage)</i>	<i>Organisme</i>	<i>Ressources locales (millions de dollars É.-U.)</i>	<i>Part du total (pourcentage)</i>
1	Argentine	311	24	PNUD	905	71
2	Brésil	142	11	OACI	98	8
3	Égypte	93	7	UNICEF	80	6
4	Colombie	74	6	FAO	53	4
5	Afghanistan	65	5	UNESCO	42	3
6	Pérou	43	3	ONUDC	37	3
7	Panama	43	3	PAM	34	3
8	Arabie saoudite	34	3	CNUCED	14	1
9	Chine	34	3	ONU-Habitat	4	0
10	Mexique	31	2	OMM	3	0

Programmes communs

50. Bien que n'étant pas un type distinct de modalité de financement commun par des tiers, les programmes communs peuvent être considérés comme une forme de mise en commun des ressources par des organismes des Nations Unies aux fins de renforcer la cohérence, l'efficacité et l'efficience des activités opérationnelles de développement des Nations Unies. Un programme commun correspond à un ensemble d'activités arrêtées dans un plan de travail conjoint, assorti d'une enveloppe budgétaire, dont l'exécution est confiée à deux ou plusieurs organismes

⁹ Dans certains cas, les ressources locales sont des prêts consentis aux pays par les banques de développement et transitant par les organismes des Nations Unies qui en assurent l'administration pour l'exécution de projets.

des Nations Unies et partenaires (infra)nationaux ¹⁰. Le plan de travail et l'enveloppe budgétaire font partie d'un document de programme commun, qui arrête les rôles et les responsabilités de chacun des partenaires en ce qui concerne la coordination et la gestion des activités communes. Le document de programme commun est signé par tous les participants, à savoir les organismes des Nations Unies et les partenaires (infra)nationaux. Les programmes communs sont principalement financés par des ressources autres que les ressources de base, sur la base d'une combinaison des diverses modalités de financement par des ressources autres évoquées précédemment.

51. Il n'existe pas de base de données centrale permettant d'évaluer l'état et les tendances des programmes communs. Cependant, le Groupe des Nations Unies pour le développement a achevé début 2013 un examen complet du mécanisme des programmes communs. Sur la base des informations recueillies à l'occasion de cet examen, y compris des enquêtes, il est possible de se faire une idée de la part des ressources totales programmée et gérée par ces programmes communs.

52. Près de 37 % des programmes communs sont financés par des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires existant dans le monde, dont la plupart disposent d'un secrétariat global et de règles spécifiques; 24 % par les Fonds du programme « Unis dans l'action » et 11 % par des fonds pour la stabilisation et le relèvement, qui disposent de comités directeurs à l'échelon des pays; et 28 % sont des programmes communs autonomes. Près de 90 % des 526 programmes communs répertoriés actuellement par le Bureau du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, l'UNICEF et le FNUAP sont financés sur la base d'une intermédiation. Dans ce contexte, deux ou plusieurs organismes développent un programme commun, identifient les besoins en financement et soumettent un document de programme commun aux donateurs ou comités directeurs en vue du financement. Les ressources transitent par un agent d'administration.

53. L'examen du GNUD a estimé la valeur des nouveaux programmes communs établis en 2011 à 272 millions de dollars, confirmant ainsi la tendance à la baisse enregistrée depuis 2008, année d'un pic de valeur à 618 millions de dollars. Partant du principe que la plupart des programmes communs couvrent des activités de développement, la valeur 2011 équivaut à un peu moins de 3 % du total des contributions aux ressources autres que les ressources de base au bénéfice des activités de développement. Sous l'angle financier, la part des contributions programmées et gérées par l'intermédiaire de programmes communs n'est donc pas très significative et connaît une baisse régulière.

54. Les résultats d'une autre étude menée en 2013 par les coordonnateurs résidents confirment le peu d'importance de la part des financements programmés et gérés par des programmes communs. Près de 92 % des coordonnateurs résidents ont toutefois souligné l'existence d'opportunités qui permettraient de développer l'utilisation de ce mécanisme. Parmi les quatre principaux facteurs qui, selon les coordonnateurs résidents, entravent le succès des programmes communs, ils citent le fait que ces derniers sont essentiellement considérés comme une occasion de mobiliser des ressources; l'accent placé par les agences sur leurs propres mandat et résultats, plutôt que sur les programmes communs; le manque général de responsabilité dans

¹⁰ Voir la note d'orientation sur la programmation conjointe, Groupe des Nations Unies pour le développement, 2003.

la gestion des programmes communs; et les cadres de résultats peu clairs, accompagnés d'un suivi peu efficace. Selon les conclusions de l'enquête des coordonnateurs résidents, les entités des Nations Unies sont peu motivées et enclines à mettre en œuvre des programmes communs.

55. Compte tenu de leur pertinence pour l'évaluation de la mise en œuvre de la résolution A/67/226 relative à examen quadriennal complet de 2012, la situation et les tendances des programmes communs et des financements communs continueront d'être examinés dans le cadre des prochaines éditions du présent rapport (voir annexe I, II.B.6).

B. Dépenses

Dépenses totales

56. Le tableau 5 offre un récapitulatif des dépenses sur la période 2006-2011, par total et par type d'activité (activités de développement ou liées à l'assistance humanitaire). La figure VIII ci-dessus, montre qu'en 2011, 72 % des dépenses consacrées aux activités opérationnelles de développement concernaient des activités de programme au niveau national, dont 47 %, soit 8,5 milliards de dollars, en Afrique. Vingt-huit pour cent des dépenses totales avaient donc trait à des activités de programme aux niveaux régional et mondial, des activités d'appui aux programmes et de gestion, et à des activités n'entrant dans aucune de ces catégories.

57. Entre 2006 et 2011, les dépenses consacrées aux activités de développement ont augmenté de 19 % en valeur réelle, soit 4 % par an en moyenne. La hausse annuelle la plus importante (16 % en valeur réelle) a été enregistrée en 2009. Cette évolution illustre le fait que le système des Nations Unies pour le développement est capable d'accroître sensiblement ses opérations lorsque la communauté internationale le lui demande.

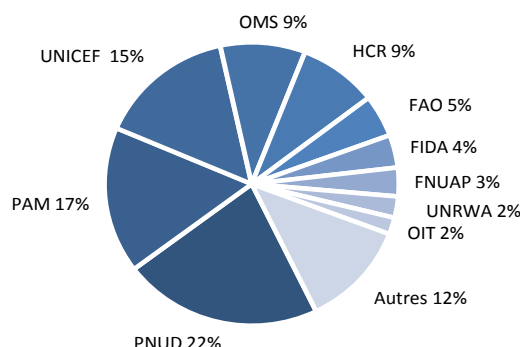
Tableau 5

Dépenses consacrées aux activités opérationnelles de développement, 2006-2011

	Valeur courante (milliards de dollars É.-U.)						Variation en pourcentage 2006-2011	
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Valeur nominale	Valeur réelle
Développement	12,1	13,1	13,9	15,7	16,3	17,2	42	19
Assistance humanitaire	4,9	5,2	6,6	7,1	7,5	7,9	62	36
Dépenses totales	17,0	18,4	20,5	22,8	23,9	25,1	48	24

58. Comme le montre la figure XVI, en 2011, 88 % du montant total des dépenses consacrées aux activités opérationnelles de développement étaient répartis entre 10 organismes des Nations Unies, les 12 % restants revenant à 27 organismes.

Figure XVI
Dépenses consacrées par les principaux organismes aux activités opérationnelles de développement
25,1 milliards de dollars



59. La figure IX ci-dessus montre la répartition et le degré de concentration des dépenses de programme au niveau national touchant au développement et à l'assistance humanitaire dans les 50 principaux pays de programme en 2011. Ces pays représentaient 80 % du total des dépenses afférentes aux programmes. Le tableau 6 ci-dessous indique les 10 premiers pays de programme qui en 2011 représentaient 45 % des dépenses au niveau national, et précise les dépenses par habitant. Le tableau B-2 de l'annexe statistique en ligne donne la liste complète des dépenses afférentes aux programmes, par pays de programme, par type d'activité (développement ou assistance humanitaire) et par type de ressources (ressources de base ou autres ressources).

Tableau 6
10 premiers pays de programme, 2011

Rang	Pays de programme	Dépenses (millions de dollars É.-U.)			Dépenses par habitant (dollars É.-U.)
		Total	Développement	Assistance humanitaire	
1	Afghanistan	1 352	1 054	299	38
2	Soudan ^a	1 031	380	651	30
3	Pakistan	985	352	633	6
4	Éthiopie	753	257	496	9
5	République démocratique du Congo	719	439	279	11
6	Somalie	660	232	428	69
7	Kenya	638	170	468	15
8	Territoire palestinien occupé	622	189	432	155
9	Haïti	416	153	263	41
10	Tchad	386	102	285	34

^a Le Sud Soudan a gagné son indépendance par rapport au Soudan en juillet 2011, ce qui explique que certaines des dépenses allouées au Soudan correspondent désormais au Sud Soudan.

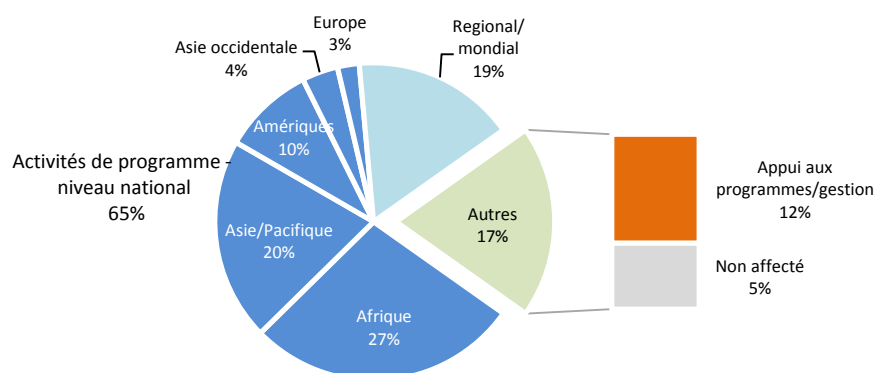
Activités de développement

60. Alors que la figure VIII analyse la composition des dépenses pour l'ensemble des activités opérationnelles de développement, la figure XVII ci-dessous analyse quant à elle uniquement les dépenses touchant au développement (ressources locales incluses). En 2011, 65 % des dépenses touchant au développement concernaient des activités de programme au niveau national, dont 42 %, soit 4,7 milliards de dollars, en Afrique. Trente-cinq pour cent des dépenses totales concernaient donc des activités de programme aux niveaux régional et mondial, des activités d'appui aux programmes et de gestion, et des activités n'entrant dans aucune de ces catégories. Comme évoqué précédemment, les coûts liés à l'appui aux programmes et à la gestion sont ceux qui, dans les discussions relatives au recouvrement des coûts, sont évoqués en tant que dépenses non liées aux programmes (ou dépenses hors programme). Certains organismes classent le soutien aux programmes dans l'efficacité de l'aide au développement.

Figure XVII

Dépenses consacrées aux activités opérationnelles de développement, par région : 2011

17,2 milliards de dollars



Répartition globale des dépenses de programme touchant au développement

61. La figure XVIII ci-dessous récapitule la répartition et le degré de concentration des dépenses de programme touchant au développement en 2011 (hors ressources locales), par pays et par type de ressources (ressources de base et autres ressources), par ordre de dépenses totales décroissant. Pour une présentation plus claire, les dépenses supérieures à 300 millions de dollars ne sont pas représentées. Le tableau 7 présente les 10 principaux pays de programme, qui représentaient près de 37 % des dépenses totales touchant au développement en 2011, et précise les dépenses par habitant.

Figure XVIII
Dépenses axées sur le développement dans les 120 premiers pays de programme, 2011

10,1 milliards de dollars (à l'exclusion des ressources locales)

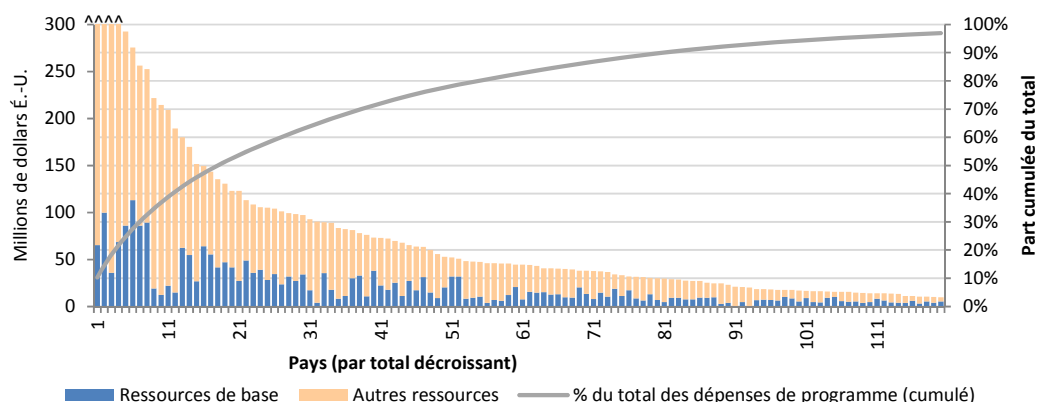


Tableau 7
Dépenses de programme dans les 10 principaux pays de programme, 2011
Activités de développement (à l'exclusion des ressources locales)

Rang	Pays de programme	Dépenses touchant au développement (millions de dollars É.-U.)			Dépenses par habitant (dollars É.-U.)
		De base	Autres	Total	
1	Afghanistan	65	970	1 035	29
2	République démocratique du Congo	100	337	437	6
3	Soudan	36	343	378	11
4	Pakistan	69	280	348	2
5	Bangladesh	86	206	293	2
6	Inde	113	162	276	0
7	Éthiopie	86	170	256	3
8	Nigéria	89	163	253	2
9	Somalie	19	203	222	23
10	Iraq	12	202	214	7

Dépenses de programme touchant au développement, par groupes de pays

62. L'étude des activités opérationnelles de développement, et de l'aide au développement en général, fait souvent référence à des groupes de pays, en fonction de certaines caractéristiques communes. Certains groupes sont fondés sur des listes définies faisant autorité au plan intergouvernemental, mais ce n'est pas le cas pour d'autres : il s'agit alors de groupes basés sur des caractéristiques telles qu'une

situation de conflit ou d'après conflit, une situation de crise ou de lendemain de crise, et différentes formes de transition. Dans le présent rapport, les groupes utilisés pour l'analyse sont fondés sur : a) les fourchettes de revenus définies par la Banque mondiale pour 2011 : 36 pays à faible revenu, 55 pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure), 54 pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure); b) les classifications officielles de l'Organisation des Nations Unies : 49 pays parmi les moins avancés (PMA), 31 pays en développement sans littoral et 38 petits États insulaires en développement, qui sont des États membres des Nations Unies; c) les classifications non officielles de l'Organisation des Nations Unies comme les 18 pays/régions accueillant une mission intégrée des Nations Unies ¹¹ ou la classification fondée sur l'indice de développement humain (IDH) (47 pays à indice faible et 47 pays à indice moyen); et d) les classifications généralement admises, traduisant différentes situations de vulnérabilité : 35 pays en situation précaire (Banque mondiale)¹² et 48 États fragiles (OCDE)¹³. Généralement, ces groupes se recoupent, un pays pouvant appartenir à plusieurs catégories à la fois.

63. La figure XIX offre une vue d'ensemble de la répartition, parmi les différents groupes de pays, des dépenses afférentes aux programmes à l'échelon national, par niveaux de revenu (selon la Banque mondiale, pour 2011). Les pays à faible revenu, tout comme les pays à revenu intermédiaire, représentaient chacun 19 % des dépenses totales¹⁴. Les pays les moins avancés représentaient 52 % des dépenses totales, 83 % d'entre eux appartenant au groupe des pays à faible revenu et 15 % à celui des pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure). Les pays à faible indice de développement humain représentaient 62 % des dépenses, dont les trois quarts étaient engagées dans des pays à faible revenu. Depuis 2005, un certain nombre de pays de programme ont évolué, passant du groupe à faible revenu au groupe à revenu intermédiaire. Près de deux milliards de dollars, soit 19 % des dépenses touchant au développement en 2011, concernaient les pays ayant connu une telle progression depuis 2005.

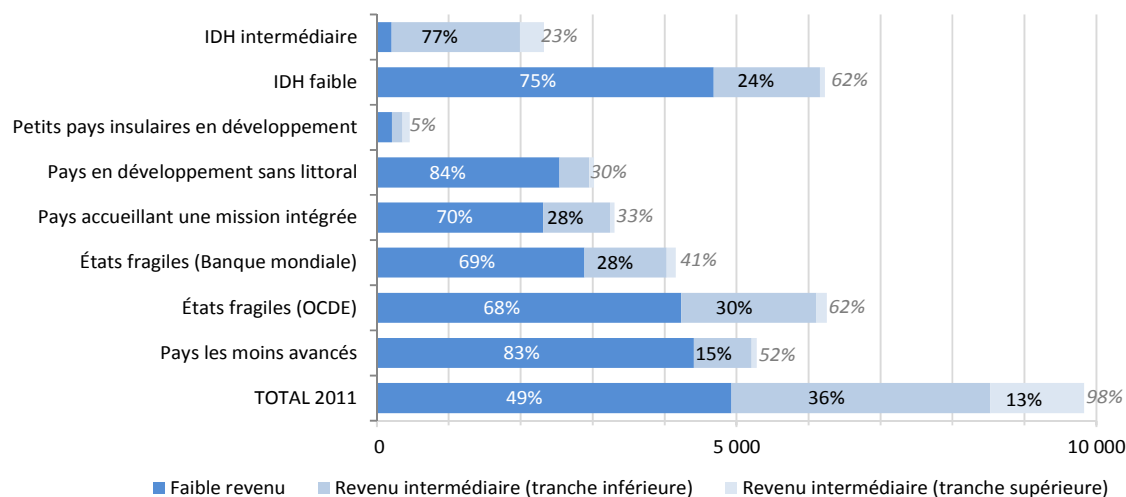
¹¹ Pays ou régions dans lesquels les opérations de paix et les activités de développement des Nations Unies sont menées de manière intégrée.

¹² Liste harmonisée de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et la Banque asiatique de développement.

¹³ Liste élargie fondée sur la liste de la Banque mondiale des États fragiles.

¹⁴ Les 2 % restants ont été alloués aux pays à revenu élevé.

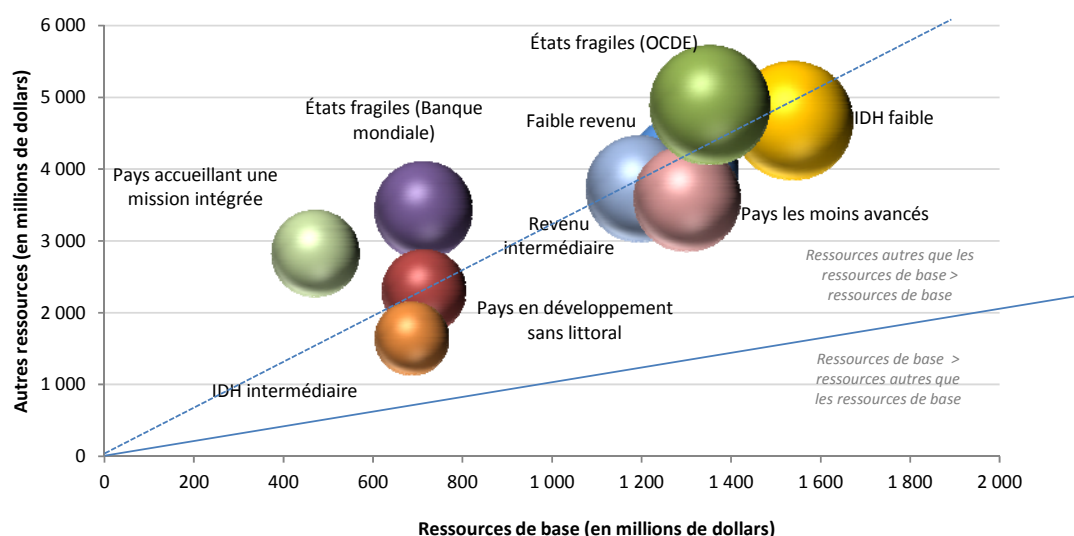
Figure XIX

Activités opérationnelles de développement par principaux groupes de pays, 2011**10,1 milliards de dollars (à l'exclusion des ressources locales)**

64. La figure XX ci-dessous offre un aperçu différent de la répartition, entre les différents groupes de pays, des dépenses de programme à l'échelon national. Elle dresse une comparaison entre les dépenses totales pour chaque groupe et les deux principaux types de ressources (de base et autres). On constate qu'il n'y a pas de différence significative entre les ratios ressources de base/autres ressources des pays en développement sans littoral, des pays à faible revenu, des pays les moins avancés, des pays à faible indice de développement humain et des États fragiles (tels que définis par l'OCDE). Le ratio est en revanche bien plus faible pour les pays accueillant une mission intégrée des Nations Unies et pour les pays en situation précaire (tels que définis par la Banque mondiale) et un peu plus élevé pour les pays à indice de développement humain intermédiaire et à revenu intermédiaire.

Figure XX
Activités opérationnelles de développement par principaux groupes de pays, 2011 : comparaison entre les ressources de base, les autres ressources et l'ensemble des ressources

10,1 milliards de dollars (à l'exclusion des ressources locales)



Corrélation entre ressources de base et autres ressources

65. L'étude d'une éventuelle corrélation entre la répartition des ressources de base et des autres ressources est intéressante si l'on considère que la ventilation des ressources de base reflète la totalité des stratégies d'allocation de ressources et mandats multilatéraux, approuvés par les organes directeurs dans le cadre des mécanismes intergouvernementaux, de l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement. Dans le cas présent, une corrélation parfaite signifierait que, dans chaque pays, la part des ressources de base et celle des autres ressources sont identiques. Dans cette optique, la figure XXI, similaire à la figure XVIII, offre une vue d'ensemble de la répartition générale et du degré de concentration des dépenses afférentes aux programmes touchant au développement (hors ressources locales), par pays et par type de ressources (de base et autres), mais les pays sont cette fois classés par dépenses de base décroissantes. La part cumulée du total des dépenses de base est également représentée. Pour une présentation plus claire, les dépenses supérieures à 300 millions de dollars ne sont, ici non plus, pas représentées. Le tableau 8 présente les 10 principaux pays de programme (en termes de ressources de base) qui en 2011 totalisaient 30 % des dépenses de base afférentes aux programmes touchant au développement et 35 % des autres dépenses afférentes aux programmes touchant au développement, hors ressources locales.

Figure XXI
Dépenses de programme consacrées aux activités opérationnelles de développement dans les 120 premiers pays (ressources de base), 2011
10,1 milliards de dollars (à l'exclusion des ressources locales)

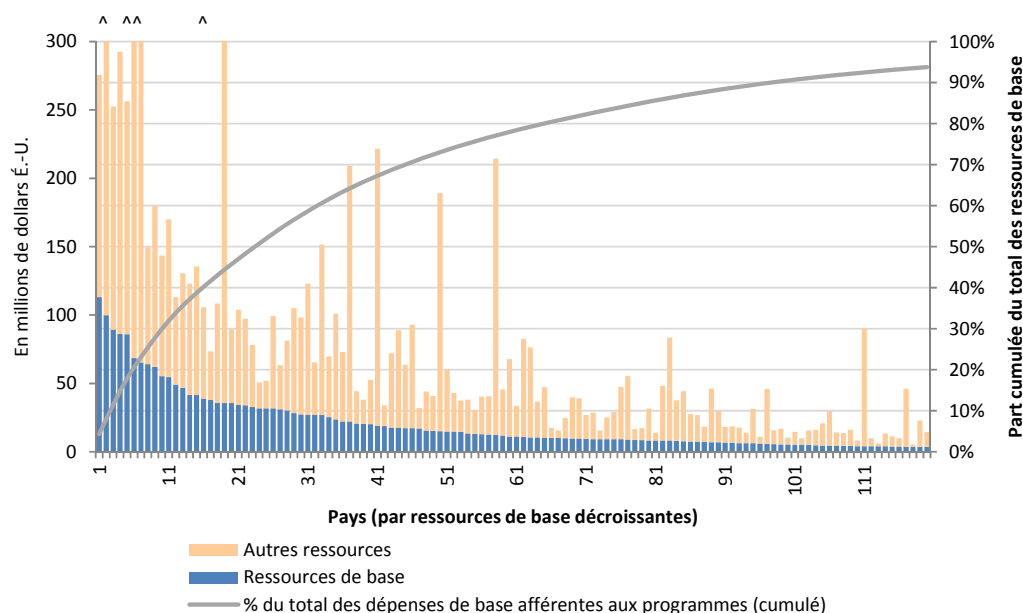


Tableau 8
Dépenses de programme dans les 10 principaux pays de programme en termes de ressources de base, 2011
Activités de développement (à l'exclusion des ressources locales)

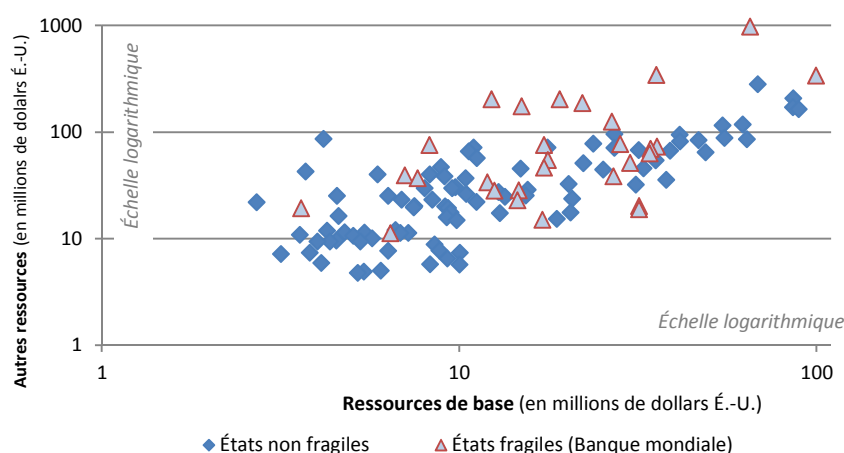
Rang	Pays de programme	Dépenses touchant au développement (millions de dollars É.-U.)			Dépenses de base par habitant (dollars É.-U.)
		De base	Autres	Total	
1	Inde	113	162	276	0
2	République démocratique du Congo	100	337	437	6
3	Nigéria	89	163	253	2
4	Bangladesh	86	206	293	2
5	Éthiopie	86	170	256	3
6	Pakistan	69	280	348	2
7	Afghanistan	65	970	1 035	29
8	Chine	64	85	149	0
9	Indonésie	62	118	180	1
10	Ouganda	55	88	143	4

66. La corrélation en 2011, entièrement fondée sur des données financières, est illustrée par la figure XXII, qui représente, sur des échelles logarithmiques, la relation entre les dépenses financées par les ressources de base et celles financées par les autres ressources pour chacun des 120 principaux pays de programme. Si on utilise le coefficient de corrélation linéaire de Pearson en tant qu'indicateur, la corrélation apparaît modérée pour l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement¹⁵.

67. Cette corrélation peut également être étudiée pour déterminer l'incidence des revenus et des situations particulières en termes de développement. L'analyse montre que la corrélation est plus forte si l'on exclut les 31 pays en situation précaire¹⁶.

Figure XXII

**Corrélation entre les ressources de base et les autres ressources, 2011
dans les 120 premiers pays (à l'exclusion des ressources de base)**



68. Il est important de noter que la corrélation telle qu'elle est calculée ici : a) s'applique à l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement; b) est de nature purement financière; et c) n'indique pas nécessairement un lien de cause à effet entre le montant des ressources de base et celui des autres ressources. Étant donné la composition du système des Nations Unies pour le développement, qui compte plus de 37 organismes individuels, et la nature fragmentée des ressources autres que de base, d'éventuels liens de cause à effet dépendraient fortement de l'intégration ou non des activités dans un cadre de programmation et de mobilisation des ressources au niveau de l'ensemble du système, délibérément intégré et cohérent, comme le PNUAD. L'examen de l'utilité et du champ d'application de ce type d'analyse de corrélation sera poursuivi et affiné dans les prochains rapports.

¹⁵ Coefficient de corrélation linéaire de Pearson : 0,56 (un coefficient de corrélation linéaire de Pearson de 1 indiquerait une corrélation parfaite).

¹⁶ Coefficient de corrélation linéaire de Pearson : 0,85 (à l'exclusion des pays en situation précaire selon la définition harmonisée de la Banque mondiale).

IV. Examen de questions choisies

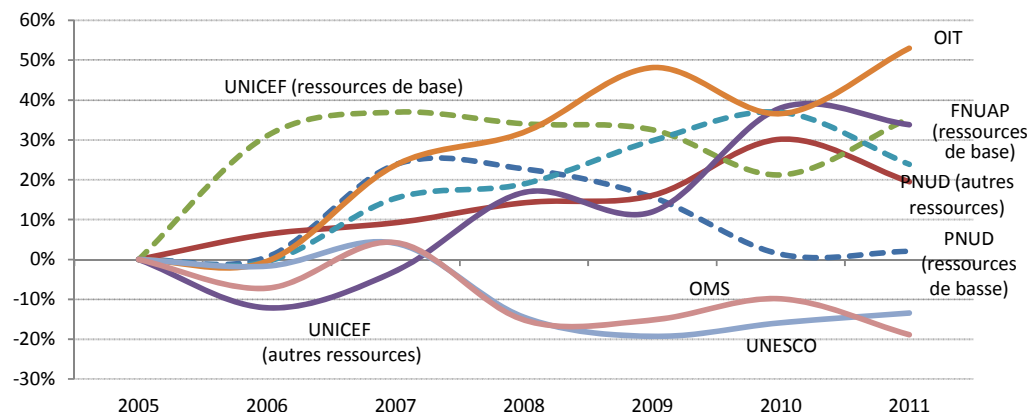
A. Prévisibilité de l'apport des ressources de base et des autres ressources

Généralités

69. Dans les rapports précédents, nous avons examiné la prévisibilité, la fiabilité et la stabilité du financement d'un certain nombre d'organismes en analysant les fluctuations des contributions et leur incidence sur la disponibilité des ressources totales dans le temps. La présente section est une mise à jour de cette analyse couvrant la période de six ans allant de 2005 à 2011 et concernant le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP, la FAO, l'OIT, l'UNESCO et l'OMS. Pris ensemble, ces organismes comptaient pour plus de 80 % du total des activités de développement en 2011. Pour chacun d'eux, l'examen a de nouveau été axé sur le groupe de donateurs qui, ensemble, sont à l'origine de quelque 80 % des ressources de l'entité concernée. Pour le PNUD, l'UNICEF et le FNUAP, la situation a été examinée aussi bien pour les ressources de base que pour les contributions volontaires au titre des autres ressources. Pour la FAO, l'OIT, l'UNESCO et l'OMS, seules les contributions volontaires au titre des autres ressources ont été examinées, la composante ressources de base de leur financement provenant presque exclusivement des contributions statutaires, qui ont un caractère moins instable et imprévisible sauf lorsqu'elles ne sont pas versées dans les délais prescrits.

70. Les conclusions de cette analyse sont examinées ci-après à l'aide d'une série de graphiques illustrant les questions et les tendances applicables à la plupart des organismes. La figure XXIII ci-dessous montre l'évolution relative des contributions totales reçues par les organismes depuis 2005. À l'exception de l'UNESCO et de l'OMS, tous ont vu leurs flux de financement augmenter au cours de ces six années. Vers la fin de la période, on peut toutefois constater une tendance à la baisse des ressources de base du PNUD, qui après un pic en 2007, a retrouvé le niveau de 2005. À des fins de présentation, les tendances concernant la FAO et les autres ressources du FNUAP n'apparaissent pas dans la figure XXIII, mais ces deux organismes ont enregistré une croissance nominale importante de 133 % et 174 %, respectivement, par rapport à une base relativement modeste en 2005.

Figure XXIII
Contributions volontaires, 2005-2011 : évolution par rapport à 2005
(Principaux fonds, programmes et institutions spécialisées)



71. Il ressort d'une analyse plus détaillée de chaque organisme que l'instabilité réelle des contributions des principales sources est beaucoup plus prononcée que ne semblent l'indiquer les tendances générales de la figure XXIII. Malgré une croissance globale plutôt positive, le financement des donateurs individuels peut fluctuer considérablement d'une année sur l'autre, notamment en ce qui concerne les ressources autres que les ressources de base. Cette situation est illustrée par les figures XXIV et XXV ci-dessous. S'agissant des ressources de base, 39 % des contributions versées en 2011 par les principaux donateurs ont évolué de plus de 20 % par rapport à 2010, affichant une tendance à la hausse depuis 2009. Concernant les autres ressources, 62 % des contributions versées en 2011 par les principaux donateurs ont également évolué de plus de 20 % par rapport à 2010 sans pour autant qu'une tendance soit véritablement observable.

Figure XXIV
Variation des contributions de base pour les principaux donateurs, 2006-2011
(PNUD, UNICEF et FNUAP)

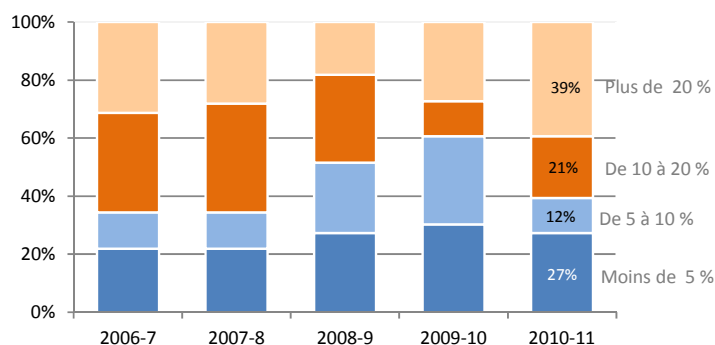
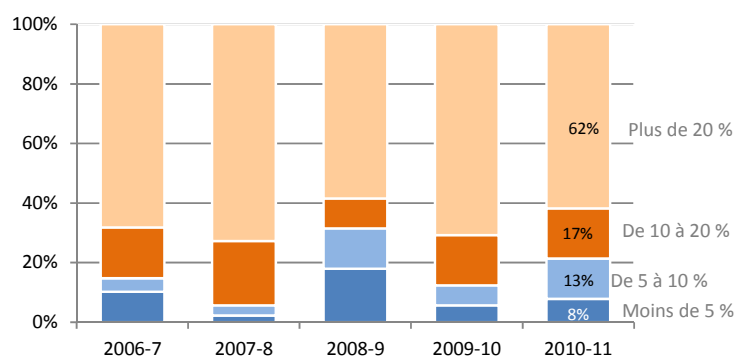


Figure XXV
**Variation des contributions autres que les ressources de base
 pour les principaux donateurs, 2006-2011**
 (PNUD, UNICEF, FNUAP, FAO, OIT, UNESCO et OMS)

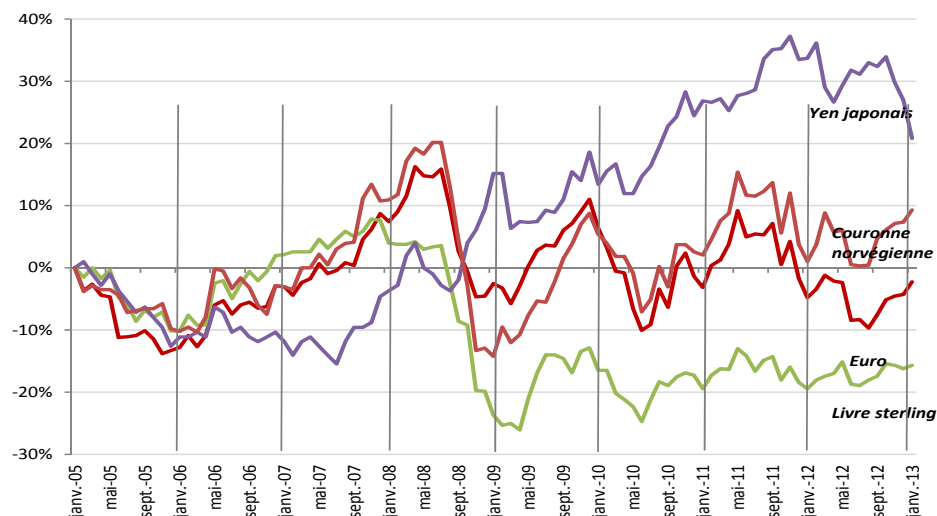


72. Il n'est pas surprenant que les contributions au titre des autres ressources soient plus instables, étant donné que 90 % de ces ressources continuent de provenir d'un seul donateur et d'être affectés à des programmes ou projets déterminés. Toutefois, conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière applicables, les contributions au titre des autres ressources qui sont destinées à financer des programmes ou projets pluriannuels doivent être garanties à l'avance par un accord de financement formel, même si les versements concrets peuvent être échelonnés, ce qui accroît sensiblement la prévisibilité et la stabilité du financement du programme ou projet en question une fois que les accords de financement ont été signés.

Incidence des fluctuations des taux de change

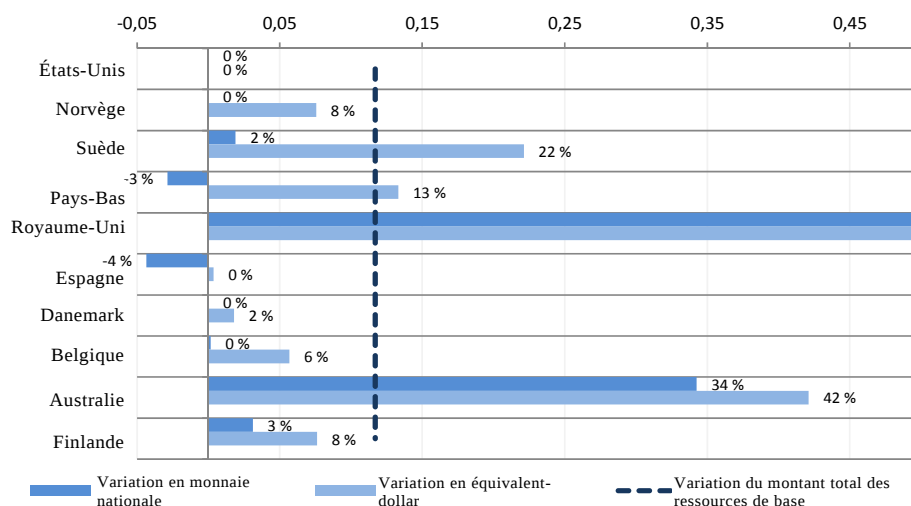
73. Le dollar des États-Unis étant l'unité de compte généralement utilisée dans le système des Nations Unies, les fluctuations des taux de change ont une incidence sur la valeur équivalente en dollars des contributions versées en monnaie nationale. La figure XXVI qui décrit les mouvements des taux de change mensuels des Nations Unies, illustre la très grande instabilité de ces taux au cours de la période 2005-2012, aussi bien au cours d'une même année que d'une année à l'autre. Entre 2010 et 2011 les fluctuations ont été importantes. Ainsi, par exemple, la valeur en dollars des contributions en euros variait sensiblement selon le moment où ces contributions étaient versées et enregistrées, la différence pouvant aller jusqu'à 20 %. Il en est allé de même des contributions en euros effectuées en 2012 par rapport à 2011.

Figure XXVI
Évolution des taux de change, 2005-2012 entre les monnaies de certains donateurs et le dollar des États-Unis, par rapport à janvier 2005



74. Pour illustrer l'incidence des fluctuations des taux de change au niveau d'un organisme individuel, la figure XXVII présente une comparaison entre la variation des ressources de base reçues par l'UNICEF dans les monnaies des donateurs et celle de leur équivalent en dollars des États-Unis, tel qu'il a été enregistré dans les comptes de l'organisation. Ainsi, la diminution du montant des contributions en euros des Pays-Bas et de l'Espagne s'est traduite, en équivalent en dollars des États-Unis, par des fluctuations très différentes (une hausse de 13 % pour la contribution des Pays-Bas et par 0 % pour celle de l'Espagne).

Figure XXVII
Contributions par sources principales, aux ressources de base de l'UNICEF 2010-2011 : variation des montants des contributions en monnaie nationale et de leur équivalent en dollars des États-Unis



75. Certains organismes non seulement font appel à un mécanisme général de planification des flux de trésorerie, mais aussi se couvrent contre le risque de change sur les marchés financiers ce qui leur permet de réduire la part d'instabilité et d'incertitude dans leur planification financière.

76. Comme on le voit ci-dessus, les variations du montant des contributions d'une année à l'autre peuvent être considérables, en raison notamment de l'instabilité des taux de change. S'il ne semble pas que l'effet combiné des fluctuations sur la disponibilité globale des ressources ait été négatif, il paraît toutefois évident, comme évoqué dans les rapports précédents, qu'en période de croissance générale, cette relative stabilité est davantage une coïncidence que le résultat d'un système de financement qui fonctionne bien et comporte des mécanismes propres à faire face aux problèmes inhérents à une lourde dépendance vis-à-vis des contributions volontaires annuelles.

Remédier aux aspects négatifs du système actuel

Au niveau du Siège

77. Comme indiqué dans le rapport précédent (A/67/94-E/2012/80), les États Membres mènent des discussions, formelles et informelles, pour réfléchir à des solutions permettant de remplacer le système de financement actuel. Ces discussions sont tout particulièrement axées sur l'établissement d'une meilleure corrélation entre les engagements de financement et les niveaux de programmation approuvés, l'amélioration de la prévisibilité des ressources et l'élargissement de la base de partage des charges entre les États Membres.

78. Ces discussions ont en général pour objectif d'éliminer progressivement certains défauts du système actuel, dans une optique évolutive plutôt que par un changement fondamental. Le recours aux annonces de contributions pluriannuelles dans le cadre de plans et de mécanismes de financement stratégiques pluriannuels liés à la gestion axée sur les résultats est au cœur des dernières stratégies en date visant à améliorer la prévisibilité des flux de financement. Ces annonces de contributions pluriannuelles, qui s'appuient éventuellement sur un barème indicatif des contributions volontaires ou sur un partage des charges négocié, peuvent être considérées comme un moyen d'associer les éléments positifs des contributions volontaires, des contributions statutaires et des systèmes négociés de reconstitution des ressources qui sont en place, par exemple, dans les institutions financières internationales. Avec l'introduction des budgets intégrés par le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP et ONU-Femmes à compter de 2014, dans l'ensemble, tous les organismes du système des Nations Unies pour le développement ont mis en place des cadres de financement stratégiques et pluriannuels intégrés. Pour l'heure, ils n'ont toutefois pas permis d'améliorer sensiblement la prévisibilité et la stabilité du financement, comme il ressort de l'analyse ci-dessus. Aucune autre avancée significative et/ou nouvelle initiative n'a été signalée pour 2011.

79. Outre l'élaboration de plans et cadres stratégiques pluriannuels, les organismes ont également envisagé et adopté d'autres modalités de financement propres à réduire l'impact global de l'instabilité des contributions au titre des autres ressources. Ils ont notamment fait appel à des mécanismes de financement commun sous forme de fonds thématiques ou d'autres fonds d'affectation spéciale multidonateurs. Toutefois, comme indiqué ailleurs dans le présent rapport, ces

mécanismes de financement commun continuent de ne représenter qu'une petite part des financements au titre des autres ressources.

80. S'inspirant des initiatives mises au point et adoptées avec succès par les fonds et programmes, la plupart des institutions spécialisées ont indiqué continuer d'investir dans leurs relations avec les partenaires et les parties prenantes, notamment en élaborant des stratégies de mobilisation des ressources, en passant des accords de coopération à long terme avec les principaux donateurs, en familiarisant davantage les secrétariats et les équipes de terrain avec les nouveaux instruments, sources et modalités de financement (par exemple les donateurs émergents, les fonds mondiaux, les partenariats public-privé, la collaboration Sud-Sud et les accords de couplage), en formulant des directives pertinentes et en formant le personnel concerné.

À l'échelon national

81. Dans le cadre de l'examen du développement et de l'utilisation de cadres stratégiques pluriannuels intégrés en appui de la mobilisation des ressources, une étude a été entreprise pour évaluer dans quelle mesure les cadres budgétaires communs ont été mis en place au niveau national. À cet égard, la résolution A/67/226 sur l'examen quadriennal complet de 2012 demande que toutes les contributions financières reçues et attendues au titre des activités opérationnelles de développement menées au niveau des pays soient systématiquement regroupées dans un cadre budgétaire commun et que les organismes fournissent les informations requises sur les contributions aux coordonnateurs résidents. La situation quant à l'introduction et au caractère opérationnel des cadres budgétaires communs est par conséquent incluse et tient lieu d'indicateur dans l'évaluation des progrès de la mise en œuvre de la résolution A/67/226 (voir annexe I, II.B.2).

82. Le concept de cadre budgétaire commun, qui fait partie intégrante du Plan d'action du PNUAD, a été développé pour servir d'instrument de planification et de gestion, complet et axé sur les résultats, des exigences financières et a permis d'identifier les défauts de financements pour l'ensemble de la période de programmation du PNUAD. Un cadre budgétaire commun actuel et accessible au public doit également servir à renforcer la transparence en fournissant aux gouvernements des pays de programme, aux partenaires de la coopération pour le développement (donateurs) et autres parties prenantes un document de référence unique et simplifié couvrant l'état des financements des Nations Unies à tout moment du cycle de programmation. Le GNUD a développé des orientations spéciales sur ce thème fin 2010 dans le cadre de ses orientations générales sur les plans d'action du PNUAD.

83. Des informations sur l'état actuel des cadres budgétaires communs, recueillies dans le contexte de l'enquête 2013 des représentants résidents, donnent une idée de la situation deux ans et demi après l'introduction des orientations du GNUD. Selon l'analyse fondée sur cette enquête, 28 % des pays couverts ont mis en place un CBC. Parmi les pays disposant d'un CBC, citons les huit pays pilotes du programme « Unis dans l'action », 14 pays volontaires de ce même programme, et huit autres. 20 % d'entre eux ont indiqué que leur cadre budgétaire commun était officiellement actualisé plus d'une fois par an, les autres 80 % faisant état d'une mise à jour annuelle (50 %) ou moins fréquente (30 %). Si dans près de 100 % de ces cas, les pays ont indiqué que les CBC étaient systématiquement accessibles aux

gouvernements hôtes, cette disponibilité était moindre pour les partenaires de la coopération pour le développement (donateurs) et autres parties prenantes (82 % et 74 % respectivement). Dans seulement 48 % des pays disposant d'un CBC, ce dernier était utilisé dans une plus ou moins grande mesure comme fondement d'une stratégie délibérée et commune de mobilisation des ressources du système des Nations Unies.

84. En conclusion, l'adoption des cadres budgétaires communs par 30 pays est à saluer, considérant que l'utilisation des CBC était somme toute optionnelle. Avec la résolution sur l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, le CBC est devenu une exigence dans tous les pays. Il reste encore beaucoup à faire pour que les organismes des Nations Unies fournissent les informations requises sur les engagements de financement et, plus généralement, la mise en œuvre des programmes.

B. Partage des charges

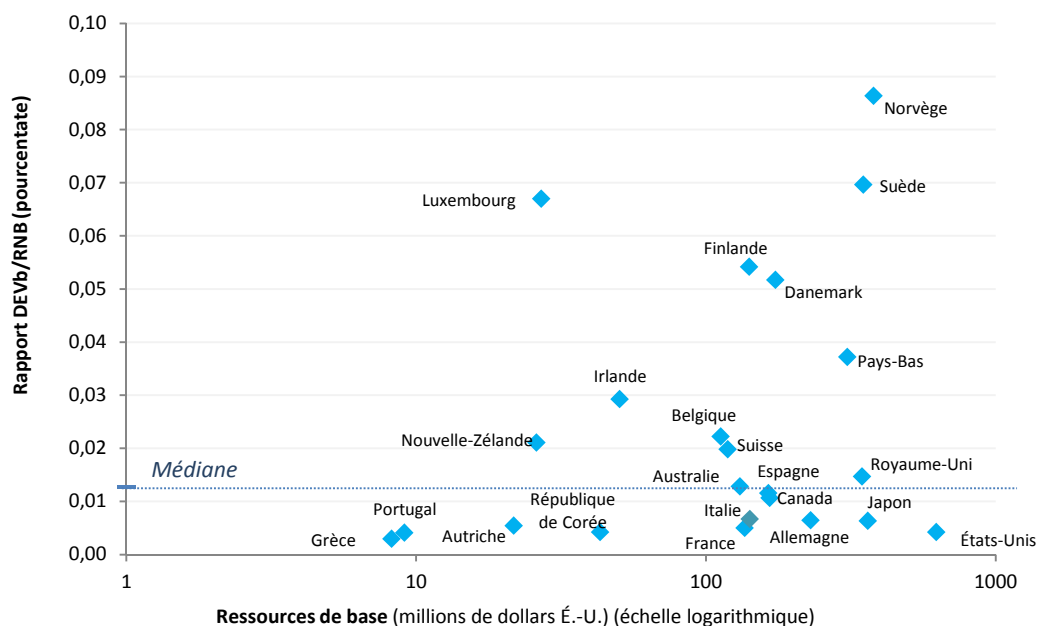
85. La figure XIII et le tableau A-5 de l'annexe statistique en ligne fournissent des informations sur les contributions versées en 2011 pour le développement, présentées par source principale et type de financement (ressources de base ou autres ressources). Les pays membres du CAD sont à l'origine d'environ 59 % de l'ensemble des contributions pour les activités de développement¹⁷, apportant 83 % des ressources de base et 47 % des autres ressources.

86. En ce qui concerne le partage des charges, on a examiné le rapport entre les ressources de base consacrées au développement et le revenu national brut (RNB) des pays donateurs membres du CAD de l'OCDE, exprimé sous forme de ratio DEVb/RNB (financement consacré au développement/revenu national brut). La figure XXVIII présente les résultats de cet examen, notamment la place de chaque pays par rapport à la médiane pour l'ensemble des pays membres du CAD (0,0127 %). Il convient de noter que l'abscisse du graphique se présente sous la forme d'une échelle logarithmique, si bien que des pays dont l'apport en ressources de base est très différent peuvent paraître relativement proches les uns des autres. L'analyse confirme que le partage des charges est inégal. Les 11 pays dotés d'un rapport DEVb/RNB supérieur à la médiane (groupe A) ont versé un montant total de 2,0 milliards de dollars, soit 50 % des ressources de base provenant des pays du CAD, alors que leur revenu national brut ne représentait que 15 % de celui de l'ensemble des pays membres du CAD. Les 11 pays dotés d'un rapport DEVb/RNB inférieur à la médiane (groupe B) ont versé des contributions correspondant à environ 47 % des ressources de base totales provenant des pays du CAD, mais leur revenu national brut représentait 83 % de celui de l'ensemble des pays membres du CAD¹⁸. Ce partage inégal des charges revêt d'autant plus d'importance que les ressources de base subventionnent l'appui aux activités financées par les autres ressources et leur gestion. Des informations plus détaillées sur cette question sont données dans la section IV.C.

¹⁷ Compte non tenu des contributions versées aux fonds d'affectation spéciale multidonateurs. La figure XII indique la part des pays membres du CAD compte tenu de ces contributions.

¹⁸ Le pays dont le rapport DEVb/RNB correspond à la médiane représente 3 % des contributions au titre des ressources de base et 2 % du RNB total.

Figure XXVIII
Contributions des pays du CAD par rapport au revenu national brut, 2011
activités opérationnelles de développement



87. Compte tenu de ce qui précède, un certain nombre de scénarios peuvent orienter les futures discussions sur la question du partage des charges :

Taux de contribution égal à la valeur médiane du rapport DEVb/RNB

88. S'il était décidé que la valeur médiane du rapport DEVb/RNB de 2011 représentait le « taux de contribution » et si tous les pays membres du CAD adaptaient leurs contributions en conséquence, le montant total des contributions au titre des ressources de base augmenterait d'environ 1,3 milliard de dollars (32 %) et atteindrait ainsi 5,4 milliards de dollars¹⁹. Les contributions des pays du groupe A diminueraient de plus de la moitié soit 1,2 milliard de dollars pour s'établir à environ 0,9 milliard de dollars, et celles des pays du groupe B seraient multipliées par plus de deux et atteindraient ainsi 4,3 milliards de dollars.

Contributions négociées sur la base de la valeur médiane du rapport DEVb/RNB

89. Si les engagements négociés correspondaient au minimum à la valeur médiane du rapport DEVb/RNB de 2011, le montant total des contributions des pays du CAD au titre des ressources de base augmenterait d'environ 2,4 milliards de dollars (58 %), pour s'établir à 6,4 milliards de dollars. Les contributions des pays du groupe A demeureraient inchangées, tandis que celles des pays du groupe B seraient, comme dans le premier scénario, multipliées par plus de deux et atteindraient ainsi 4,3 milliards de dollars.

¹⁹ Le tableau de l'annexe V montre comment ces chiffres ont été obtenus.

Éliminer les déficits en transformant les autres ressources en ressources de base

90. On a analysé dans quelle mesure on pouvait pallier l'insuffisance des contributions des pays du groupe B au titre des ressources de base constatée dans les scénarios ci-dessus en transformant en ressources de base les autres ressources versées par ces pays. Il est ressorti de cette analyse qu'on pourrait effectivement combler près de 75 % du déficit, soit 1,8 milliard de dollars sur 2,4 milliards de dollars, en transformant tout ou partie des autres ressources existantes en ressources de base²⁰.

91. À plusieurs reprises, divers organes directeurs ont demandé que les contributions versées par les pays donateurs au titre des autres ressources soient transformées en ressources de base, ou débattu de l'opportunité de ce faire. Plusieurs facteurs sont susceptibles d'intervenir. À l'instar de celles du système des Nations Unies, les priorités stratégiques des principaux pays donateurs sont devenues plus complexes au fil des décennies. D'une manière générale, les politiques d'aide des pays donateurs sont aujourd'hui bien plus ciblées que par le passé, en fonction des thèmes, des bénéficiaires, ou d'une combinaison des deux. En outre, les ministères chargés de l'aide ont ajouté, au fil des ans, un grand nombre de nouvelles lignes budgétaires ciblées à leurs structures institutionnelles et budgétaires. Les ressources de base viennent généralement d'une ligne budgétaire destinée au maintien des partenariats stratégiques à long terme avec des organisations multilatérales. La concurrence pour les ressources s'est donc sensiblement intensifiée, l'Union européenne et les fonds mondiaux n'étant que deux exemples parmi d'autres.

92. Si des recherches supplémentaires s'avèrent nécessaires pour confirmer certains éléments, on peut toutefois affirmer que l'essentiel des autres ressources ne provient pas des mêmes lignes budgétaires multilatérales mais de lignes budgétaires « par pays » ou « par thème », qui peuvent même relever de ministères de tutelle différents. Le plus souvent, ces lignes budgétaires sont soumises à des dispositions législatives ou réglementaires, qui en fixent le bénéficiaire et/ou l'affectation. Que leur destination soit limitée par la législation ou une réglementation interne au ministère, ces fonds ne passent pas facilement d'une ligne budgétaire à une autre.

93. Dans un avenir proche, il est prévu d'effectuer une enquête par sondage auprès des pays donateurs membres du CAD afin de tenter de mieux appréhender la nature et l'importance de ces restrictions législatives et réglementaires.

C. Ressources autres que les ressources de base et recouvrement des coûts

Contexte

94. La croissance exponentielle des activités financées par des ressources autres que les ressources de base au cours des 15 dernières années a fait du recouvrement adéquat des coûts institutionnels associés à l'appui de ces activités une source grandissante de préoccupation. Ce recouvrement a notamment fait l'objet d'une étude par les entités et leurs organes directeurs à titre individuel, au niveau du Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat pour la

²⁰ Ibid.

coordination et dans le cadre d'examens complets, dont le plus récent de 2012. Le problème tient pour l'essentiel au fait que l'appui institutionnel (de fond et opérationnel) aux activités financées par des ressources autres que des ressources de base peut en pratique être subventionnées par des ressources de base, avec des conséquences négatives sur la disponibilité des ressources de base restantes pour des activités de programme, notamment au niveau national.

95. Les récents rapports du Secrétaire général concernant le financement des activités opérationnelles de développement ont examiné et analysé plus en détail les ressources autres que les ressources de base et le recouvrement des coûts²¹. Ces examens reposaient entre autres sur une comparaison à haut niveau entre l'utilisation des ressources de base et des autres ressources pour a) des activités de programme (dépenses liées aux programmes); et b) les activités d'appui aux programmes et de gestion (dépenses non liées aux programmes). Certains organismes classent le soutien aux programmes dans l'efficacité de l'aide au développement.

96. Conformément aux définitions communément acceptées et généralement harmonisées, les dépenses liées aux programmes peuvent être rattachées à des éléments de programme ou à des projets spécifiques, et contribuent directement à l'obtention des résultats escomptés en matière de développement dans les descriptifs de programmes de pays ou de programmes nationaux, régionaux ou mondiaux²². Les activités d'appui aux programmes et de gestion sont généralement de nature institutionnelle et leurs coûts (dépenses non liées aux programmes) ne peuvent pas être reliés directement à une composante spécifique de programme ou à un projet. Les activités d'appui aux programmes sont presque toujours des activités de conseil en matière de politique générale, à caractère technique ou concernant l'exécution dans les grands domaines d'intervention des organismes. Les activités de gestion visent essentiellement à promouvoir l'image et l'orientation d'un organisme. Elles comprennent en général la direction exécutive, la représentation, les relations extérieures et les partenariats, la communication institutionnelle, la fonction juridique, le contrôle, l'audit, l'évaluation institutionnelle, l'informatique, les finances, l'administration, la sécurité et la gestion des ressources humaines. Il existe une troisième catégorie, dite « autres », ayant trait aux activités et dépenses difficiles à classer dans l'une ou l'autre des catégories principales susmentionnées²³.

97. Les résultats de la comparaison à haut niveau effectuée depuis 2010 confirment la différence significative dans la répartition des dépenses non liées aux programmes entre les financements au titre de ressources de base non- assortis de restriction et les ressources autres avec une utilisation et application restreintes. De ce fait, les parts restantes pour les véritables activités de programme varient grandement. Le tableau 9 ci-dessous présente une actualisation de l'examen à haut niveau, sur la base des données de 2011 fournies par 18 organismes représentant près de 89 % du total des dépenses en faveur du développement en 2011²⁴. On peut

²¹ Voir A/67/94-E/2012/80, A/66/79-E/2011/77, A/65/79-E/2010/76.

²² Basé sur la classification harmonisée des coûts du PNUD, de l'UNICEF, du FNUAP et d'ONU-Femmes.

²³ Dans le cas du PNUD, par exemple, il s'agit des dépenses d'appui au réseau des coordonnateurs résidents et aux fonds et programmes administrés par le Programme, tels que les Volontaires des Nations Unies et le Fonds d'équipement des Nations Unies.

²⁴ Au besoin, elles ont été complétées par des données tirées de rapports financiers ou budgétaires publics des organismes concernés.

y constater que les ressources de base sont consacrées à hauteur de 66 % aux activités de programme (56 % au niveau national) contre 90 % pour les autres ressources (78 % au niveau national). Aucune tendance significative n'a été identifiée depuis la première analyse menée en 2011 à partir des données financières de 2008.

Tableau 9
Ventilation générale des dépenses d'activités opérationnelles de développement, 2011

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Activités de programme</i>		<i>Activités d'appui aux programmes et de gestion des programmes</i>	<i>Autres</i>	Total
	<i>Niveau national</i>	<i>Niveaux régional et mondial</i>			
Ressources de base	2 442	468	1 287	196	4 393
Part des dépenses (pourcentage)	55,6	10,7	29,3	4,5	100,0
Autres ressources	7 110	1 171	572	300	9 153
Part des dépenses (pourcentage)	77,7	12,8	6,3	3,3	100,0
Ressources totales	9 552	1 639	1 859	496	13 546
Part des dépenses (pourcentage)	70,5	12,1	13,7	3,7	100,0

98. Les précédents rapports ont noté que la question de savoir dans quelle mesure le subventionnement au moyen des ressources de base va à l'encontre des décisions adoptées dans le passé par les organes directeurs est ouverte à interprétation. Il existe en effet une certaine ambiguïté en ce qui concerne les dépenses censées être intégralement recouvrées. Comme indiqué dans les rapports précédents, le principe du recouvrement intégral des coûts serait justifié par le postulat selon lequel toutes les activités, quelle que soit leur source de financement et degré d'affectation, profitent de manière égale, directement ou indirectement, de la totalité des moyens techniques et opérationnels des organismes. Le tableau 9 montre que l'application de ce principe sans autre différenciation exigerait un taux de recouvrement de 17 % dès lors que l'opération ferait appel uniquement à un taux de recouvrement initial. L'application indifférenciée d'un tel taux se traduirait par un déblocage d'environ 719 millions de dollars en ressources de base au titre d'activités de programme, soit l'équivalent d'environ 25 % des activités du programme de base. Le PAM est un exemple d'organisme qui procède à un recouvrement intégral des coûts de son équivalent de dépenses non liées aux programmes en finançant l'ensemble de son budget d'administration et d'appui aux programmes avec application d'un même taux de recouvrement des coûts à l'équivalent pour le PAM des ressources de base non affectées (« contributions multilatérales ») et contributions aux ressources autres affectées (« contributions multilatérales à emploi spécifique »).

Examen quadriennal complet 2012

99. L'Examen quadriennal complet 2012 s'est à nouveau penché sur la question du financement au titre de ressources autres que les ressources de base et du recouvrement des coûts. L'examen a été étayé par les informations et les analyses

contenues dans les rapports 2012 et précédents du Secrétaire général sur le financement des activités opérationnelles de développement. Dans sa résolution A/67/226, l'Assemblée générale a noté avec préoccupation « que les dépenses hors programmes relatives à des activités devant être financées par d'autres ressources continuent de détourner des ressources de base destinées aux activités de programme » et réaffirmé « que le financement de toutes les dépenses hors programme devrait respecter le principe de recouvrement intégral à partir des ressources de base et autres ressources, proportionnellement aux montants engagés ».

100. C'est pourquoi l'Assemblée a demandé aux conseils d'administration des fonds et programmes des Nations Unies d'adopter d'ici à 2013, afin qu'ils entrent en application en 2014, des mécanismes de recouvrement des dépenses basés sur le principe de recouvrement intégral des dépenses à partir des ressources de base et autres ressources, proportionnellement aux montants engagés, ainsi qu'une méthodologie simple, transparente et harmonisée, et engagé les organes directeurs des institutions spécialisées à faire de même. Elle a par ailleurs demandé aux fonds et programmes des Nations Unies, et aux institutions spécialisées, d'inclure des estimations des montants à recouvrer dans leurs budgets et de fournir des informations sur les montants réellement recouverts dans leurs rapports financiers périodiques. L'Assemblée a également prié le Secrétaire général de faire rapport sur les progrès réalisés à cet égard dans son rapport annuel sur le financement des activités opérationnelles de développement.

PNUD, UNICEF, FNUAP, ONU-Femmes

101. L'Examen quadriennal complet 2012 a coïncidé avec l'examen par le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP et ONU-Femmes d'une méthodologie de calcul et d'un taux harmonisé de recouvrement des coûts dans le cadre d'une feuille de route commune pour l'établissement des premiers budgets intégrés que ces organismes soumettront à leurs Conseils d'administration au second semestre 2013 et qui couvriront la période 2014-2017²⁵. Les quatre organismes cumulés représentent près de 58 % de toutes les activités opérationnelles de développement (54 % de l'ensemble des ressources de base et 60 % de l'ensemble des autres ressources).

102. Les organismes ont proposé à leurs Conseils une approche à deux volets du recouvrement des dépenses institutionnelles non liées aux programmes : a) l'application d'un taux de recouvrement en pourcentage destiné à couvrir ce qu'ils ont défini comme les « coûts admissibles »; et b) le recouvrement de tous les coûts liés à l'appui aux programmes/aux activités visant à l'efficacité de l'aide au développement par imputation directe aux programmes et projets financés par des ressources de base et autres. Les éléments définis comme « coûts admissibles » pour l'application d'un taux de recouvrement en pourcentage vont de 39 % du budget institutionnel dans le cas d'ONU-Femmes à 54 % dans celui de l'UNICEF. Les coûts liés à l'appui aux programmes/aux activités visant à l'efficacité de l'aide au développement varient de 15 % du budget institutionnel dans le cas du PNUD à 27 % pour l'UNICEF. Comme par le passé, ces coûts admissibles excluent, entre autres, les « fonctions transversales cruciales ». Ces coûts vont de 6 % du budget institutionnel dans le cas du PNUD à 28 % pour ONU-Femmes. La résolution A/67/226, qui énonce que le financement de toutes les dépenses hors

²⁵ Voir DP-FPA/2013/1-E/ICEF/2013/8 du 16 janvier 2013.

programme devrait respecter le principe de recouvrement intégral à partir des ressources de base et autres ressources, proportionnellement aux montants engagés, ne fait pas état de cette exclusion.

103. Les Conseils ont approuvé la méthode harmonisée de calcul des taux de recouvrement des coûts²⁶. S'agissant de l'application d'un pourcentage de recouvrement des coûts pour couvrir les éléments qui, dans le cadre du total des dépenses non liées aux programmes, ont été définis comme « coûts admissibles », les Conseils d'administration du PNUD, de l'UNICEF, du FNUAP et d'ONU-Femmes ont approuvé « un taux général harmonisé de recouvrement des coûts de 8 % pour les contributions au titre des ressources autres que les ressources de base ». Ce taux sera révisé en 2016, avec la possibilité de le relever s'il n'a pas permis l'application du principe du recouvrement intégral des coûts au moyen des ressources de base et autres ressources, proportionnellement aux montants engagés, comme prescrit lors de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

104. Les Conseils ont prié les organismes « de présenter à l'occasion de l'examen à mi-parcours de leurs budgets intégrés des renseignements sur l'application des taux de recouvrement des coûts approuvés, avec la méthode approuvée pour le calcul des taux et la description de chaque catégorie de dépenses, les taux de recouvrement effectivement appliqués lors des deux précédentes années budgétaires et une analyse de l'application du principe de recouvrement intégral des coûts au moyen des ressources de base et autres ressources, proportionnellement aux montants engagés, comme prescrit par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226 ». Les Conseil ont par ailleurs demandé « la réalisation en 2016 d'une évaluation externe indépendante sur la conformité aux dispositions de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale de la nouvelle méthode de recouvrement des coûts ».

105. Les Conseils n'ont pas examiné les scénarios d'impact pour évaluer les implications de la méthode et du taux de recouvrement approuvés sur les ressources (de base et autres) pouvant être consacrées aux activités de programme. De même, au moment de l'élaboration du présent rapport, les propositions de budgets intégrés pour 2014-2017 du PNUD, de l'UNICEF, du FNUAP et d'ONU-Femmes n'étaient pas encore finalisées. Ainsi, et dans le contexte de ce document, il n'a pas été possible d'évaluer l'impact exact des deux volets de la proposition de recouvrement des coûts sur les activités de programme financées par des ressources de base et d'autres ressources, et de juger de la cohérence et de la conformité de la méthode approuvée avec la résolution 67/226 de l'Assemblée générale. Pour l'heure, l'alignement n'est pas évident. La manière dont les coûts liés à l'appui aux programmes/aux activités visant à l'efficacité de l'aide au développement seront couverts dans la pratique par des ressources de base et autres sera un facteur déterminant à cet égard.

106. S'agissant des organismes autres que le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP et ONU-Femmes, il convient de citer le PAM qui a déjà mis en place un système de recouvrement complet des coûts, proportionnellement aux montants engagés. La FAO présentera un rapport complet sur tous les aspects de sa politique des dépenses d'appui à son Comité financier en 2013.

²⁶ Voir DP/2013/10 du 12 février 2013 et E/ICEF/2013/9 du 13 février 2013.

Suivi

107. Comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution A/67/226, les performances et progrès continueront d'être examinés dans le cadre des futures éditions du présent rapport sur le financement des activités opérationnelles de développement. Ces rapport resteront basés entre autres sur la comparaison à haut niveau entre l'utilisation des ressources de base et autres ressources pour a) les activités de programme (dépenses liées aux programmes); et b) les activités d'appui aux programmes et de gestion (dépenses non liées aux programmes). Cette approche se reflète dans le cadre élaboré pour faciliter l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des dispositions en matière de financement énoncées dans la résolution 67/226 (voir annexe I, II.D.1, II.D.2 et II.D.3).

D. Concentration et fragmentation

108. Dans cette section, sont utilisés les indicateurs financiers et les méthodes statistiques pour examiner de manière plus approfondie le degré d'importance, de concentration et de fragmentation des activités opérationnelles de développement en 2011. Une analyse basée sur des informations financières a des limites inhérentes du fait qu'elle ne couvre pas les aspects qualitatifs des résultats obtenus grâce aux relations entre les organismes des Nations Unies et les pays de programme. Par exemple, même si l'appui d'un organisme à un pays particulier est très faible en termes de dépenses, cet appui peut présenter un grand intérêt et s'avérer très efficace quand il s'agit de répondre à des priorités plus générales.

109. En dépit de ses limites, une analyse fondée sur des informations financières peut donner une idée de l'importance relative des activités opérationnelles de développement dans un pays de programme par rapport à l'ensemble de l'aide au développement, et de la manière dont les différents organismes du système des Nations Unies pour le développement répartissent leurs ressources.

110. La méthode utilisée dans cette section reprend celle que le CAD a mise au point et appliquée pour évaluer le degré de fragmentation de l'aide publique au développement (APD) fournie par ses pays membres aux pays bénéficiaires. Bien qu'il ne soit pas spécifiquement conçu pour s'appliquer dans un contexte multilatéral, ce type d'analyse peut fournir des informations utiles sur certains aspects et sur le contexte des relations entre le système des Nations Unies pour le développement et les pays de programme, éclairant ainsi l'examen des activités opérationnelles de développement à différents niveaux.

111. La méthode employée pour l'examen des activités opérationnelles de développement est résumée dans l'encadré 1. L'analyse est fondée sur la totalité de ces activités, qui comprennent donc les activités de développement et celles liées à l'assistance humanitaire, ainsi que tous les types de financement, c'est-à-dire conjuguant les ressources de base et les autres.

Encadré 1

**Définition de l'importance des relations de coopération
et des taux de concentration et de fragmentation**

Le raisonnement

Lorsque l'on se penche sur l'importance d'une relation de coopération au développement, il importe d'examiner tant le pays de programme que les perspectives offertes par l'organisme. La politique à suivre veut que, si les relations de coopération ne sont importantes ni du point de vue du pays de programme ni de celui de l'organisme, il convient de réexaminer ces relations.

Définitions

« *Importance* » d'une relation de coopération. Une relation de coopération est considérée comme importante en termes financiers si l'on peut répondre « oui » à l'une des deux questions suivantes :

Question 1 : L'organisme alloue-t-il au pays de programme une part de ressources plus grande que celle de sa part globale dans l'ensemble du financement des activités opérationnelles de développement?

Question 2 : L'organisme alloue-t-il au pays de programme une part de ressources plus grande que celle de sa part globale dans l'ensemble du financement des activités opérationnelles de développement?

Taux de concentration. Du point de vue de l'organisme, l'objectif général consisterait en un portefeuille resserré de relations de coopération importantes avec des pays de programme. Dans cette perspective, le taux de concentration mesure le nombre de relations de coopération importantes dont disposent les organismes par rapport au nombre global de ses relations de coopération. Plus le taux de concentration est élevé, moins le portefeuille de l'organisme est fragmenté.

Taux de fragmentation. Du point de vue d'un pays de programme, l'objectif serait de maximiser le nombre de relations de coopération importantes avec des organismes, et de minimiser le nombre de relations non importantes. Dans cette perspective, le taux de fragmentation mesure le nombre d'organismes non importants par rapport au nombre total d'organismes. Plus le taux de fragmentation est faible, moins les programmes de coopération des organismes dans le pays en question sont fragmentés.

Ces deux indicateurs sont complémentaires au niveau mondial, puisque la somme des taux de concentration et de fragmentation est égale à un.

112. Le degré d'importance, de concentration et de fragmentation des activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement a été examiné à deux niveaux : a) quelle est l'importance, pour un pays donné, de chaque organisme des Nations Unies, en tant que source de financement du développement, pour les pays de programme?; et bi) quelle est l'importance du système des Nations Unies pour le développement dans son ensemble, en tant que source de financement du développement, pour les pays de programme, et comment les ressources sont-elles réparties entre ces pays?

Importance, concentration et fragmentation

113. S'agissant de l'importance des relations de coopération des organismes des Nations Unies avec les pays de programme et du taux de concentration, le tableau en annexe VI fournit une vue d'ensemble des principales conclusions. Les 28 organismes ayant déclaré avoir engagé des dépenses au niveau national entretenaient un nombre total de 1 998 relations avec 147 pays de programme. Environ 49 % de ces relations étaient importantes en termes financiers, ce qui signifie que les organismes concernés figuraient parmi les plus gros contributeurs fournissant ensemble 80 % de l'APD totale au niveau du pays *et/ou* qu'ils affectaient au pays de programme concerné une part de ressources supérieure à leur part respective dans l'ensemble des activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement. Par voie de conséquence, et en tant que mesure de la fragmentation, plus de la moitié des relations n'étaient pas significatives au plan financier, comme défini pour cet examen. Ensemble, ces relations représentaient 29 % des activités opérationnelles de développement des Nations Unies au niveau national en 2011.

114. Les opérations menées par quelque 16 organismes des Nations Unies, soit plus de la moitié du total, se caractérisent par un niveau de concentration plus élevé que la moyenne. Ces 16 organismes représentaient environ 37 % de l'ensemble des activités opérationnelles des Nations Unies au niveau des pays. En conséquence, les opérations des 12 autres organismes, représentant 63 % du total des activités opérationnelles au niveau des pays, se caractérisent par un degré de fragmentation supérieur à la moyenne.

115. Une étude a été menée pour déterminer s'il y avait des différences marquées, d'un groupement de pays à un autre, dans les indicateurs susmentionnés du degré d'importance, de concentration et de fragmentation. Le tableau 10 montre que le taux global de fragmentation était au-dessus de la moyenne dans les pays à faible revenu, avec une moyenne de 17 organismes des Nations Unies opérant dans chaque pays à faible revenu.

Tableau 10
Ratio de fragmentation dans les pays de programme, 2011
 (par niveau de revenu du pays et statut de PMA)

Catégorie de revenu	Nombre de pays de programme	Relations importantes	Relation non importantes	Total des relations	Taux de fragmentation (en pourcentage)	Nombre moyen d'entités dans le pays
	C	A	B	A + B	B/(A + B)	(A + B)/C
Pays à faible revenu	36	260	361	621	58	17
Pays à revenu intermédiaire (tranche inférieure)	57	383	375	758	50	13
Pays à revenu intermédiaire (tranche supérieure)	52	330	280	610	46	12
Pays à revenu élevé	2	6	3	9	33	5
Pays les moins avancés	48	345	401	746	54	16
Total	147	979	1 019	1 998	51	14

116. Des analyses similaires montrent que le taux global de fragmentation était également au-dessus de la moyenne pour les pays en situation précaire et qu'il n'y avait pas de différences notables entre les groupements régionaux à l'exception de la région de l'Asie occidentale qui accusait un taux de fragmentation relativement élevé.

117. L'applicabilité d'examens tels que celui utilisé ci-dessus continuera d'être étudiée et approfondie dans les prochains rapports.

Importance des activités opérationnelles à l'échelle du système pour les pays de programme

118. La part globale des activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement dans le montant total de l'APD (hors allègement de dette) s'établissait à 15 % en 2011. Ces activités jouaient donc un rôle modeste dans le financement global du développement dans les pays de programme. Une analyse comparative de l'ensemble des activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement et de l'APD totale au niveau national (voir fig. X) montre que les premières représentaient en 2011 plus de 40 % de la seconde dans 18 pays, soit 12 % du total des pays de programme ²⁷. Les activités opérationnelles des Nations Unies pour le développement dans l'ensemble de ces 18 pays représentaient environ 21 % des activités opérationnelles de développement menées par le système des Nations Unies au niveau des pays.

119. À l'autre extrémité du spectre, les activités opérationnelles de développement représentaient moins de 10 % de l'APD totale dans 59 pays de programme, soit 40 % du total. Ce groupe de 59 pays réunissait environ 12 % de l'ensemble des activités opérationnelles de développement menées par les Nations Unies à l'échelle

²⁷ Argentine, Chine, Costa Rica, Cuba, Guinée-Bissau, Indonésie, Iran, Malaisie, Philippines, République populaire démocratique de Corée, Somalie, Soudan, Syrie, Tchad, Thaïlande, Uruguay, Venezuela, Zimbabwe.

nationale. La plupart de ces activités (60 %), se situaient dans des pays de programme où elles représentaient entre 10 % et 30 % de l'APD totale.

120. Le tableau 11 ventile les données en reprenant les catégories utilisées dans la figure X selon deux groupements de pays, à savoir les pays à *faible revenu* et les pays en *situation vulnérable*; il montre que le système des Nations Unies pour le développement tend à être plus important dans les pays à faible revenu et dans les pays dont la situation est fragile. Par exemple, ce système fournit plus de 30 % de l'APD totale au niveau national dans 31 % des pays à faible revenu et 37 % des pays en situation fragile, contre 19 % au niveau mondial.

Tableau 11
**Activités opérationnelles de développement au niveau national
en part de l'APD, 2011**

(Hors ressources locales)

Part dans l'APD au niveau des pays	Ensemble des pays de programme		Pays à faible revenu		Pays en situation fragile ^a	
	Nombre	Part en pourcentage	Nombre	Part en pourcentage	Nombre	Part en pourcentage
> 40 %	18	12	5	14	6	17
30-40 %	11	7	6	17	7	20
20-30 %	22	15	8	22	5	14
10-20 %	37	25	11	31	9	26
< 10 %	59	40	6	17	8	23
Total	147	100	36	100	35	100

^a Selon la Banque mondiale.

E. Masse critique des ressources de base

121. L'Assemblée générale, dans une résolution de 2010 concernant l'amélioration de la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies (résolution 64/289 de l'Assemblée générale), a invité « les organes directeurs des fonds et programmes à entamer de nouvelles consultations en vue de rechercher la meilleure façon de déterminer et de mobiliser la masse critique des ressources de base ». Le précédent rapport sur le financement des activités opérationnelles de développement des Nations Unies ²⁸ a examiné le concept plus en détail. La résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet 2012 a « exprimé sa préoccupation face au manque de progrès accomplis par les organes directeurs pour définir et appliquer le concept de « masse critique » des ressources de base » et prié « les fonds et programmes d'arrêter des principes communs en vue de la définition du concept de masse critique des ressources de base » et « de présenter des propositions spécifiques à leurs organes directeurs respectifs avant la fin de 2013 pour qu'une décision soit prise en 2014 ». À l'heure de la finalisation du présent rapport, la question de la masse critique des ressources de base n'a pas encore été

²⁸ A/67/94-E/2012/80.

abordée par les Conseils d'administration des fonds et programmes. Cependant les organismes font état de discussions en cours dans le cadre de la préparation de proposition à soumettre aux Conseils d'administration conformément au calendrier fixé dans la résolution sur l'examen quadriennal complet.

Annexe I

Cadre d'indicateurs

Thème	Indicateur	Cohérence	Pertinence	Efficacité	Efficience	Paragraphe du rapport du SG	Base	Cible (Selon AG 67/226)	Sources
II. Financement									
A. Principes généraux [par. 24-32]									
II.A.1	Comment, sous l'angle général du financement et de la mobilisation des ressources, les pays de programme, les contributeurs et autres parties prenantes jugent le niveau général de cohérence des activités opérationnelles de développement des Nations Unies à l'échelon national et central/du Siège	✓					Pas encore de données disponibles		Études théoriques des examens externes existantes
II.A.2	Activités opérationnelles de développement des Nations Unies par rapport à l'APD totale et l'APD multilatérale totale au plan mondial		✓			20, 32-33	Figure IV		Méthodes établies de collecte de données développées pour les rapports sur le financement et l'analyse de leurs données.
II.A.3	Activités opérationnelles de développement des Nations Unies par rapport à l'APD totale au niveau des pays de programme individuels		✓			29, 118-120	Figure X, tableau 11		
II.A.4	Collaboration Sud-Sud : état et évolution des contributions des pays en développement par rapport au total de la coopération Sud-Sud		✓			24, 40			
II.A.5	Ressources locales : état et évolution des contributions aux ressources locales		✓			49	Tableau 4		
II.A.6	Autres sources : état et évolution des contributions d'autres sources par rapport au total du financement au profit du développement de ces sources		✓			37-38	Figure XII		
II.A.7	Allocation/répartition/destination des ressources : dépenses totales en fonction des principales classifications des coûts, ressources de base et autres ressources, actions en faveur du développement et assistance humanitaire			✓		26-28, 56-61	Figures VIII, IX, XVI, XVII, XVIII; tableaux 5, 6, 7		

Thème	Indicateur	Cohérence	Pertinence	Efficacité	Efficience	Paragraphe du rapport du SG	Base	Cible (Selon AG 67/226)	Sources
II.A.8	Allocation/répartition/destination des ressources : répartition des dépenses de programme en fonction de différents groupements de pays			✓		62-64	Figures XIX, XX		
II.A.9	Allocation/répartition/destination des ressources : corrélation entre les dépenses de programmes de base et les autres dépenses			✓		65-68	Figures XXI, XXII; tableau 8		
II.A.10	Concentration/fragmentation : mesure dans laquelle les relations de financement entre les entités des Nations Unies et les pays de programme sont importantes				✓	108-120	Tableaux 10, 11; annexe VI		
B. Augmentation du financement global, en particulier des ressources de base [par. 33-39]									
II.B.1	Situation s'agissant de l'introduction au niveau central de cadres budgétaires et de planification des ressources financières intégrés et axés sur les résultats	✓				78			Méthodes établies de collecte de données développées pour les rapports sur le financement et l'analyse.
II.B.2	Situation s'agissant de l'introduction et de l'opérationnalisation de cadres budgétaires communs au niveau national	✓				81-84			
II.B.3	État et évolution des contributions aux activités opérationnelles de développement : ressources de base et autres ressources, développement et assistance humanitaire			✓		19, 30-31	Figure III; tableau 1		
II.B.4	Comparaison et évolution des modalités de financement assorties ou non de restrictions			✓		42-55			
II.B.5	Sources et type de financement : situation et tendance générales			✓		22-24, 37-40	Figures V, VI, XII, XIII		
II.B.6	Sources et type de financement : situation et évolution des modalités de financement commun et des programmes communs			✓		42-48, 50-55	Figure XV; tableaux 2, 3		

Thème	Indicateur	Cohérence	Pertinence	Efficacité	Efficience	Paragraphe du rapport du SG	Base	Cible (Selon AG 67/226)	Sources
II.B.7	Sources de financement : état des actions entreprises par les organismes pour élargir la base des donateurs			✓		77-78		Par. 35 – Rapport aux organes directeurs à la première session ordinaire de 2014	
II.B.8	Masse critique du financement de base : état des actions entreprises par les organismes pour développer et opérationnaliser le concept de masse critique du financement de base			✓		121		Par. 39 – présenter des propositions spécifiques à leurs organes directeurs respectifs avant la fin de 2013 pour qu’une décision soit prise en 2014	
II.B.9	Partage des charges : état et évolution des contributions par rapport au RNB			✓		85-93	Figure XXVIII; annexe V		
C. Amélioration de la prévisibilité et de la qualité des ressources (par. 40-46)									
II.C.1	Cadres de planification au niveau central : situation s’agissant de l’introduction de cadres budgétaires et de planification des ressources financières intégrés et axés sur les résultats	✓				78			Méthodes établies de collecte de données développées pour les rapports sur le financement et l’analyse.
II.C.2	Cadres de planification au niveau national : situation s’agissant de l’introduction et de l’opérationnalisation de cadres budgétaires communs au niveau national	✓				81-84			
II.C.3	Stabilité/volatilité des ressources : analyse des fluctuations des contributions par source et impact sur la disponibilité des ressources au plan général				✓	69-72	Figures XXIII, XXIV, XXV		
II.C.4	Stabilité/volatilité des ressources : état des actions et initiatives entreprises par les organismes et les contributeurs pour améliorer la prévisibilité				✓	77-80		Par. 46 –Dialogues structurés des Conseils d’administration et des organes directeurs au cours de l’année 2014	

Thème	Indicateur	Cohérence	Pertinence	Efficacité	Efficience	Paragraphe du rapport du SG	Base	Cible (Selon AG 67/226)	Sources
D. Assurer le recouvrement intégral des dépenses [par. 47-66]									
II.D.1	Situation s'agissant de l'adoption de cadres de recouvrement des coûts par les organes directeurs			✓		101-106		Par. 47 – Cadre harmonisé de recouvrement des coûts début 2013 Par. 53 –Adoption des cadres en 2013 et mise en œuvre pleine et entière en 2014	Méthodes établies de collecte de données développées pour les rapports sur le financement et l'analyse.
II.D.2	Comparaison des financements de base et autres des programmes et dépenses non liées aux programmes			✓		97	Tableau 9		
II.D.3	Situation en matière de publication des montants estimés de recouvrement des coûts dans la planification et les rapports financiers			✓		100			

Annexe II

Note technique sur les définitions, les sources et le périmètre de l'étude

Aux fins du présent rapport, l'expression « système des Nations Unies pour le développement » désigne les 37 entités^a qui ont indiqué avoir financé des activités opérationnelles de développement en 2011 (à l'exclusion des institutions de Bretton Woods).

Les entités des Nations Unies qui constituent le système des Nations Unies pour le développement n'ont pas adopté de définition commune de mots et expressions clefs tels que « contributions » et « activités opérationnelles de développement ».

Le présent rapport s'attaque à ce problème en définissant les « activités opérationnelles de développement » comme étant les activités du système des Nations Unies pour le développement qui visent à stimuler le développement durable et à améliorer les conditions de vie de la population des pays en développement et en transition. Il s'agit d'activités de développement à plus long terme et d'activités axées sur l'assistance humanitaire, qui s'inscrivent toutes dans le cadre des missions des fonds, programmes, institutions spécialisées, services et bureaux du système des Nations Unies.

Après concertation avec le Comité d'aide au développement de l'OCDE, les institutions spécialisées ont adopté des coefficients permettant de mesurer la proportion des quotes-parts ou contributions à leur budget ordinaire servant à financer les activités opérationnelles de développement. Pour l'ONUDI, l'OMS, l'OIT, l'UNESCO et la FAO, par exemple, cette proportion est très élevée (voir tableau 1).

Proportion des quotes-parts ou des contributions au budget ordinaire affectées aux activités opérationnelles de développement des Nations Unies

Entité	Pourcentage
AIEA.	33
FAO.	51
IUT.	18
OACI.	0
OIT.	60
OMI.	0
OMM.	4
OMPI.	3

^a AIEA, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, CEA, CEE, CEPALC, CESA, CESAP, CNUCED, Département des affaires économiques et sociales, FAO, FIDA, FNUAP, HCDH, HCR, ITC, OACI, OIT, OMI, OMM, OMPI, OMS, OMT, ONUDC, ONUDI, ONU-Femmes, ONU-Habitat, ONUSIDA, PAM, PNUD (y compris VNU, et FENU), PNUE, UIT, UNESCO, UNICEF, UNRWA et UPU.

<i>Entité</i>	<i>Pourcentage</i>
OMS	76
OMT	0
ONUDI	100
UNESCO	60
UPU	16

De nombreuses entités n'utilisent pas les termes « ressources de base » et « autres ressources » pour classer les différentes contributions qui leur sont versées. Ainsi, le PAM utilise les expressions « contribution multilatérale » et « contribution multilatérale à emploi spécifique » pour distinguer les « ressources de base » des « autres ressources ». Le HCR classe les contributions qu'il reçoit dans les catégories suivantes : « contributions sans restriction », « contributions à affectation stricte » et « contributions à affectation souple ».

Les institutions spécialisées disposent de quotes-parts ou d'un budget ordinaire qui est complété par des « ressources extrabudgétaires ». Dans le contexte de l'information sur les financements à l'échelle du système, tous les termes ci-dessus ont été rassemblés sous les expressions génériques « ressources de base » et « autres ressources », la première désignant les fonds non préaffectés utilisés à la seule discrétion de l'entité concernée du système des Nations Unies et de son conseil d'administration, et la seconde les fonds préaffectés que les donateurs destinent à des lieux, des thèmes, des activités et des opérations spécifiques.

Eu égard à la diversité des modèles de fonctionnement adoptés par les fonds, programmes et institutions spécialisées, il est difficile de généraliser l'usage des expressions « ressources de base » et « autres ressources » à tous les organismes des Nations Unies qui s'occupent de développement. Dans un souci de pragmatisme et pour plus de clarté, des correspondances ont été établies entre ces expressions et les termes employés dans le présent rapport (voir tableau 2).

Terminologie employée par les différentes entités pour désigner les contributions au titre des ressources de base et des autres ressources

<i>Ressources de base</i>	<i>Entité</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Entité</i>
Ressources générales	PNUD ^a , FENU, ONU-Femmes, VNU, UNICEF, FNUAP	Autres ressources	PNUD, FENU, UNIFEM, VNU, UNICEF, FNUAP
Contribution multilatérale	PAM	Contribution multilatérale à emploi spécifique	PAM
Budget ordinaire	UNRWA, Département des affaires économiques et sociales, ONU-Habitat, CNUCED, ITC	Projets et appels d'urgence	UNRWA

<i>Ressources de base</i>	<i>Entité</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Entité</i>
Contribution non réservée à un emploi particulier	HCR ^a , Bureau de la coordination des affaires humanitaires ^a , FIDA, HCDH	Contribution réservée à un emploi particulier	FIDA, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, PNUE, ONU-Habitat, HCDH
		Contribution à affectation stricte	HCR, CAD
		Contribution à affectation souple	HCR, CAD
Fonds des Nations Unies pour l'environnement	PNUE ^a		
Ressources de base	ONUSIDA, CAD	Contribution extrabudgétaire	ONUSIDA, CNUCED, Département des affaires économiques et sociales, ITC, FAO, AIEA, OACI, OIT, OMI, UIT, UNESCO, ONUDI, UPU, OMT, OMPI, OMM, CEA, CEE, CEPALC, CESAP, CESAO
Ressources à des fins générales	ONUDC ^a	Ressources à des fins spéciales	ONUDC
Budget statutaire	FAO, OACI, OIT, UIT, UNESCO, ONUDI, UPU, OMT, OMS, OMPI, OMM, CEA, CEE, CEPALC, CESAP, CESAO	Contributions volontaires de base	OMS
Fonds de la coopération technique	AIEA ^a , OMI ^a	Contributions volontaire à objet désigné	OMS

^a Reçoit également une contribution au budget ordinaire.

Conformément à la résolution 63/311 de l'Assemblée générale, les données sur les contributions et les dépenses sont obtenues à partir de la base de statistiques financières et du système de rapport géré par le CCS. Dans certains cas, le département a contacté directement des organismes des Nations Unies afin de vérifier les informations recueillies à partir de la base de données du CCS.

Dans quelques rares cas, les données n'ont pu être obtenues à partir de la base de données du CCS. Les données relatives aux contributions reçues et aux dépenses

engagées par le HCDH et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires sont tirées de leurs états financiers annuels. Celles relatives à l'OMS ont été collectées à partir des états financiers contrôlés pour l'année 2011, présentés lors de la 66^e Assemblée mondiale de la Santé^a. En l'absence de ventilation des données par pays sur les dépenses de l'OMS en 2011, nous avons utilisé les chiffres de l'année précédente, recalculés au prorata des dépenses totales de l'Organisation en 2011. Concernant le PNUE et l'UPU, les données les plus récentes qu'il a été possible d'obtenir étaient celles de 2010. Les données relatives à l'aide publique au développement proviennent des rapports annuels du CAD et des données du système de notification des pays créanciers d'OCDE.Stat^b. Celles qui concernent les fonds d'affectation spéciale multidonateurs sont tirées directement du portail du Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires du PNUD^c.

Dans le présent rapport, l'expression « valeur réelle » se rapporte aux montants en dollars constants des États-Unis (2010) corrigés par les déflateurs calculés par le CAD à partir de l'inflation et des fluctuations des taux de change..

Les données sur les contributions rendent compte des fonds effectivement versés au cours d'une année civile par des gouvernements et d'autres sources publiques ou privées à des organismes des Nations Unies pour le financement d'activités opérationnelles de développement. Les données relatives aux transferts de ressources entre deux organismes du système ont été dans la mesure du possible exclues pour éviter un double comptage. Les données sur les dépenses représentent l'appui apporté par les organismes des Nations Unies aux activités opérationnelles menées dans les pays en développement. Sauf indication contraire, les contributions et les dépenses sont exprimées en dollars des États-Unis courants.

Les appellations employées dans le présent rapport et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le terme « pays » employé dans le texte s'applique aussi, le cas échéant, à des territoires ou à des zones. Le trait d'union entre deux dates indique la période complète entre celles-ci, les années du début et de la fin de la période étant incluses.

^b www.oecd.org/dac/stats/international-development-statistics.htm.

^c <http://mptf.undp.org/>.

Annexe III

Différences entre le Comité d'aide au développement et le système des Nations Unies en matière d'information financière

Il existe plusieurs différences importantes entre les méthodes utilisées par l'ONU et le CAD pour définir, classer et présenter les contributions versées au système des Nations Unies. Ces différences de définitions et de classifications font obstacle à toute comparaison entre les données des Nations Unies sur les contributions et celles du CAD sur l'aide publique au développement sans que bon nombre d'entre elles soient comptabilisées deux fois.

Dans les statistiques des Nations Unies, les fonds versés par les pays sont tous considérés comme des contributions aux activités opérationnelles du système, qu'il s'agisse de contributions au titre des ressources de base ou des autres ressources. Le CAD considère quant à lui que seules les premières constituent une aide multilatérale au système des Nations Unies, les autres contributions, parfois baptisées « assistance multilatérale », étant considérées comme relevant de l'aide bilatérale.

Le système des Nations Unies inclut les contributions au titre des autres ressources dans ses estimations au motif que toutes les contributions ont pour objet d'appuyer ses activités opérationnelles tandis que le CAD considère qu'il s'agit d'aide bilatérale, car, concrètement, les pays donateurs ont la haute main sur l'utilisation des fonds et les organismes des Nations Unies ne servent qu'à acheminer une aide qui ne leur est pas destinée.

Le traitement des contributions au titre des autres ressources est la principale différence observée dans la présentation des informations relatives aux activités opérationnelles de développement des organismes du système des Nations Unies. Par exemple, le CAD ne traite pas les contributions versées au titre des ressources locales comme des flux d'aide au développement parce qu'il ne s'agit pas de fonds versés par un pays à un autre aux fins du développement.

Les chiffres des Nations Unies, plus complets, englobent les contributions reçues de tous les pays non membres du CAD, lequel ne rend compte que de la situation des pays qui lui soumettent officiellement des rapports. Autrement dit, les chiffres du CAD ne tiennent pas compte d'un certain nombre de grands pays qu'il ne compte pas parmi ses membres.

Les informations présentées par les Nations Unies comprennent aussi les contributions faites par les organisations non gouvernementales et privées alors que dans les statistiques du CAD, ces contributions sont classées dans la catégorie des flux privés (et donc séparées de l'aide publique au développement), celles qui ont été versées aux Nations Unies étant en outre indiscernables des autres.

D'autres différences de traitement sont également à signaler, en ce qui concerne notamment les contributions versées au système des Nations Unies au titre de fonds d'affectation spéciale multidonateurs, qui restent principalement traitées comme des formes d'aide bilatérale par le CAD alors qu'elles figurent dans les statistiques financières des Nations Unies. Dans ce cas, un problème de calendrier vient s'ajouter au problème de classification. En effet, lorsqu'un donateur contribue à un fonds d'affectation spéciale multidonateurs, ce donateur (et, donc, le CAD)

enregistre la contribution à la date à laquelle les fonds sont transférés à l'agent d'administration des Nations Unies. Or, un certain temps peut s'écouler avant le transfert effectif des fonds à l'organisme opérationnel et la date d'enregistrement par les Nations Unies est celle de ce transfert.

Le tableau ci-après a pour objet d'établir une concordance entre les chiffres publiés par le CAD et les montants consolidés des contributions au titre des ressources de base et des autres ressources versées aux organismes des Nations Unies qui s'occupent de développement indiqués dans le présent rapport. Il met en évidence l'impossibilité de faire correspondre parfaitement les chiffres des Nations Unies et ceux du CAD. C'est pourquoi le Département des affaires économiques et sociales continuera de collaborer avec le CAD pour améliorer encore la concordance des données dans le rapport financier de l'année prochaine.

Contributions aux activités opérationnelles de développement en 2011 : rapprochement des chiffres des Nations Unies et de ceux du CAD

	Ressources de base	Autres ressource	
Source	(En millions de dollars É.-U.)		Total (Pourcentage)
Pays membres du DAC :			
Ressources de base	6 545	5 331	20
Autres ressources	8 238	8 979	9
Total	14 782	14 311	3
Pays non-membres du DAC			
Ressources de base	174	259	39
Autres ressources	..	303	..
Ressources locales	0	1 272	..
Total	174	1 834	165
Commission européenne			
Ressources de base	144	127	13
Autres ressources	1 448	1 487	3
Total	1 593	1 615	1
Autres contributeurs multilatéraux, secteur privé, ONG			
Ressources de base	0	627	..
Autres ressources	1 149	4 375	117
Total	1 149	5 002	125
Totaux généraux			
Ressources de base	6 863	6 345	8
Autres ressources	10 834	16 417	41
Total	17 697	22 761	25

Source : OCDE.Stat, CAD Tableau 1 et système de notification des pays créanciers de l'OCDE.

Annexe IV

Ensemble des flux d'aide publique au développement, 2011

(En milliards de dollars des États-Unis)

Type d'aide	Montant
Aide bilatérale en provenance des pays membres du Comité d'aide au développement . .	93,6
Aide multilatérale en provenance des pays non membres du CAD	40,1
Total de l'aide publique au développement des pays membres du CAD	133,7
Allègement de la dette	4,2
Total de l'aide publique au développement des pays membres du CAD, hors allègement de la dette.	129,5
Aide bilatérale en provenance des pays non membres du CAD	8,0
Aide multilatérale en provenance des pays membres du CAD	1,7
Total de l'aide publique au développement, hors allègement de la dette	139,2

Source : OCDE.Stat, CAD tableau 1.

Annexe V

Partage des charges, 2011

Contributions en 2011	Contributions effectives touchant au développement							Contributions en ressources de base, d'après le ratio médian ressources de base/RNB			Contributions en ressources autres que de base visant à combler le manque de ressources de base		
	Revenu national brut	Ressources de base	Autres ressources	Total	Ressources de base/RNB	Autres ressources/RNB	Total/RNB	Ressources de base	Autres ressources	Total	Ressources de base	Autres ressources	Total
	(millions de dollars É.-U.)				(pourcentage)			(millions de dollars É.-U.)			(millions de dollars É.-U.)		
<i>Donateur</i>													
Allemagne	3 594 303	230	170	400	0,0064	0,0047	0,0111	458	170	628	400	0	400
Australie	1 030 268	131	243	374	0,0127	0,0235	0,0363	131	243	374	131	243	374
Autriche	406 643	22	13	34	0,0053	0,0031	0,0085	52	13	64	34	0	34
Belgique	508 092	113	72	184	0,0221	0,0141	0,0362	65	72	136	113	72	184
Canada	1 570 886	166	375	541	0,0106	0,0239	0,0345	200	375	575	200	341	541
Danemark	336 626	174	106	280	0,0517	0,0316	0,0833	43	106	149	174	106	280
Espagne	1 432 813	164	185	349	0,0115	0,0129	0,0244	182	185	367	182	167	349
États-Unis d'Amérique	15 097 083	624	838	1462	0,0041	0,0055	0,0097	1922	838	2760	1462	0	1462
Finlande	260 831	141	66	207	0,0541	0,0251	0,0792	33	66	99	141	66	207
France	2 775 664	136	73	209	0,0049	0,0026	0,0075	353	73	426	209	0	209
Grèce	282 976	8	1	9	0,0029	0,0004	0,0034	36	1	37	9	0	9
Irlande	173 120	50	30	80	0,0292	0,0172	0,0464	22	30	52	50	30	80
Italie	2 146 998	142	127	269	0,0066	0,0059	0,0125	273	127	400	269	0	269
Japon	5 774 376	363	689	1052	0,0063	0,0119	0,0182	735	689	1425	735	317	1052
Luxembourg	40 393	27	35	62	0,0669	0,0856	0,1525	5	35	40	27	35	62
Norvège	440 185	380	408	788	0,0863	0,0928	0,1791	56	408	464	380	408	788
Nouvelle-Zélande	124 177	26	8	34	0,0210	0,0064	0,0274	16	8	24	26	8	34
Pays-Bas	830 219	308	264	573	0,0372	0,0319	0,0690	106	264	370	308	264	573
Portugal	226 021	9	5	14	0,0040	0,0020	0,0060	29	5	33	14	0	14
République de Corée	1 038 981	43	45	89	0,0042	0,0044	0,0085	132	45	178	89	0	89
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2 366 544	347	535	881	0,0147	0,0226	0,0372	301	535	836	347	535	881
Suède	503 188	350	254	604	0,0695	0,0505	0,1200	64	254	318	350	254	604
Suisse	603 917	119	65	184	0,0197	0,0108	0,0305	77	65	142	119	65	184
Pays membres du CAD	41 564 303	4 075	4 606	8 680	0,0098	0,0111	0,0209	5 293	4 606	9 898	5 770	2 910	8 680

Annexe VI

Taux de concentration des entités des Nations Unies, 2011

Entité des Nations Unies	Relations importantes	Relations non importantes	Total relations	Taux de concentration (2011) (pourcentage)	Degré de concentration
	A	B	A + B	A/(A + B)	
UNRWA	4	0	4	100	Élevé
UIT	4	1	5	80	
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	19	6	25	76	
CNUCED	21	9	30	70	Moyen à élevé
PNUD	89	46	135	66	
ONUSIDA	70	39	109	64	
UPU	10	6	16	63	
FENU	15	10	25	60	
ONUDC	33	22	55	60	
AIEA	57	38	95	60	
FNUAP	71	48	119	60	
Comité des transports intérieurs	24	18	42	57	
FIDA	55	45	100	55	
OIT	56	46	102	55	
OMT	17	14	31	55	
HCDH	21	22	43	49	
OMM	39	47	86	45	Faible à moyen
HCR	41	52	93	44	
UNICEF	52	66	118	44	
PNUE	31	40	71	44	
ONUDI	38	51	89	43	
FAO	57	85	142	40	
UNESCO	42	67	109	39	
OMS	55	88	143	38	
PAM	29	57	86	34	
ONU-Habitat	19	50	69	28	
DAES	9	36	45	20	Faible
AMPI	1	10	11	9	
Total	979	1 019	1 998	49	

Annexe VII

Groupes de pays

Liste des pays par niveaux de revenu

<i>Faible revenu</i>	<i>Revenu intermédiaire (tranche inférieure)</i>	<i>Revenu intermédiaire (tranche supérieure)</i>	<i>Revenu élevé</i>
Afghanistan	Albanie	Afrique du Sud	Allemagne
Bangladesh	Arménie	Algérie	Andorre
Bénin	Belize	Angola	Arabie saoudite
Burkina Faso	Bhoutan	Antigua-et-Barbuda	Australie
Burundi	Bolivie (État plurinational de)	Argentine	Autriche
Cambodge	Cameroun	Azerbaïdjan	Bahamas
Comores	Cap-Vert	Bélarus	Bahreïn
Érythrée	Congo	Bosnie-Herzégovine	Barbade
Éthiopie	Côte d'Ivoire	Botswana	Belgique
Gambie	Djibouti	Brésil	Brunéi Darussalam
Guinée	Égypte	Bulgarie	Canada
Guinée-Bissau	El Salvador	Chili	Chypre
Haïti	Fidji	Chine	Croatie
Kenya	Géorgie	Colombie	Danemark
Kirghizistan	Ghana	Costa Rica	Émirats arabes unis
Libéria	Guatemala	Cuba	Espagne
Madagascar	Guyana	Dominique	Estonie
Malawi	Honduras	Équateur	États-Unis d'Amérique
Mali	Îles Salomon	Ex-République yougoslave de Macédoine	Finlande
Mauritanie	Inde	Fédération de Russie	France
Mozambique	Indonésie	Gabon	Gibraltar
Myanmar	Iraq	Grenade	Guinée équatoriale
Népal	Kiribati	Îles Cook	Grèce
Niger	Kosovo	Iran (République islamique d')	Hong Kong, Chine
Ouganda	Lesotho	Jamaïque	Hongrie
République centrafricaine	Îles Marshall	Jordanie	Irlande
République démocratique du Congo	Micronésie (États fédérés de)	Kazakhstan	Islande
République populaire démocratique de Corée	Mongolie	Lettonie	Israël
République-Unie de Tanzanie	Maroc	Liban	Italie
Rwanda	Nicaragua	Libye	Japon
	Nigéria	Lituanie	Koweït
	Nioué	Malaisie	Liechtenstein
	Ouzbékistan	Maldives	Luxembourg
	Pakistan		Macao, Chine
			Malte
			Monaco

<i>Faible revenu</i>	<i>Revenu intermédiaire (tranche inférieure)</i>	<i>Revenu intermédiaire (tranche supérieure)</i>	<i>Revenu élevé</i>
Sierra Leone	Papouasie-Nouvelle-	Maurice	Norvège
Somalie	Guinée	Mexique	Nouvelle-Zélande
Tadjikistan	Paraguay	Monténégro	Oman
Tchad	Philippines	Namibie	Pays-Bas
Togo	République arabe	Palaos	Pologne
Zimbabwe	syrienne	Panama	Portugal
	République	Pérou	Qatar
	démocratique	République	République de Corée
	populaire lao	dominicaine	République slovaque
	République de Moldova	Roumanie	République tchèque
	Samoa	Sainte-Lucie	Royaume-Uni
	Sao Tomé-et-Principe	Saint-Vincent-et-les	de Grande-Bretagne
	Sénégal	Grenadines	et d'Irlande du Nord
	Soudan	Serbie	Saint-Kitts-et-Nevis
	Soudan du Sud	Seychelles	Saint-Marin
	Sri Lanka	Suriname	Singapour
	Swaziland	Thaïlande	Slovénie
	Territoire palestinien	Tunisie	Suède
	occupé	Turkménistan	Suisse
	Timor-Leste	Turquie	Trinité-et-Tobago
	Tonga	Tuvalu	
	Ukraine	Uruguay	
	Vanuatu	Venezuela	
	Viet Nam	(République	
	Yémen	bolivarienne du)	
	Zambie		

<i>Liste des Nations Unies des pays les moins avancés</i>	<i>Liste des Nations Unies des pays en développement sans littoral</i>	<i>Liste des Nations Unies des petits États/régions insulaires en développement</i>	<i>Pays/régions accueillant une mission intégrée des Nations Unies</i>
Afghanistan	Afghanistan	Anguilla	Afghanistan
Angola	Arménie	Antigua-et-Barbuda	Burundi
Bangladesh	Azerbaïdjan	Aruba	Côte d'Ivoire
Bénin	Bhoutan	Bahamas	Guinée-Bissau
Bhoutan	Bolivie (État	Bahreïn	Haïti
Burkina Faso	plurinational de)	Barbade	Iraq
Burundi	Botswana	Belize	Kosovo
Cambodge	Burkina Faso	Cap-Vert	Liban
Comores	Burundi	Comores	Libéria
Djibouti	Éthiopie	Cuba	Libye

<i>Liste des Nations Unies des pays les moins avancés</i>	<i>Liste des Nations Unies des pays en développement sans littoral</i>	<i>Liste des Nations Unies des petits États/régions insulaires en développement</i>	<i>Pays/régions accueillant une mission intégrée des Nations Unies</i>
Érythrée	Ex-République	Dominique	Népal
Éthiopie	yougoslave	Fidji	République
Gambie	de Macédoine	Grenade	centrafricaine
Guinée	Kazakhstan	Guam	République
Guinée-Bissau	Kirghizistan	Guinée-Bissau	démocratique
Guinée équatoriale	Lesotho	Guyana	du Congo
Haïti	Malawi	Haïti	Sierra Leone
Îles Salomon	Mali	Îles Cook	Somalie
Kiribati	Mongolie	Îles Marshall	Soudan
Lesotho	Népal	Îles Salomon	Territoire palestinien
Libéria	Niger	Îles Vierges	occupé
Madagascar	Ouganda	britanniques	Timor-Leste
Malawi	Ouzbékistan	Jamaïque	
Mali	Paraguay	Kiribati	
Mauritanie	République	Maldives	
Mozambique	centrafricaine	Maurice	
Myanmar	République	Micronésie (États	
Népal	démocratique	fédérés de)	
Niger	populaire lao	Montserrat	
Ouganda	République de Moldova	Nauru	
République	Rwanda	Nioué	
centrafricaine	Swaziland	Palaos	
République	Tadjikistan	Papouasie-Nouvelle-	
démocratique	Tchad	Guinée	
du Congo	Turkménistan	Pays-Bas Antilles	
République	Zambie	Polynésie française	
démocratique	Zimbabwe	République	
populaire lao		dominicaine	
République-Unie		Sainte-Lucie	
de Tanzanie		Saint-Kitts-et-Nevis	
Rwanda		Samoa	
Samoa		Sao Tomé-et-Principe	
Sao Tomé-et-Principe		Seychelles	
Sénégal		Singapour	
Sierra Leone		Saint-Vincent-et-les	
Somalie		Grenadines	
Soudan		Suriname	
Soudan du Sud		Timor-Leste	
Tchad		Tonga	
Timor-Leste		Trinité-et-Tobago	
Togo		Tuvalu	
Tuvalu		Vanuatu	

<i>Liste des Nations Unies des pays les moins avancés</i>	<i>Liste des Nations Unies des pays en développement sans littoral</i>	<i>Liste des Nations Unies des petits États/régions insulaires en développement</i>	<i>Pays/régions accueillant une mission intégrée des Nations Unies</i>
Vanuatu			
Yémen			
Zambie			

Classification des pays/régions en fonction de leurs indices de développement humain

<i>Faible</i>	<i>Intermédiaire</i>	<i>Élevé</i>
Afghanistan	Afrique du Sud	Albanie
Angola	Algérie	Antigua-et-Barbuda
Bangladesh	Bhoutan	Arabie saoudite
Bénin	Bolivie (État plurinational de)	Arménie
Burkina Faso	Botswana	Azerbaïdjan
Burundi	Cambodge	Bélarus
Cameroun	Cap-Vert	Belize
Comores	Chine	Bosnie-Herzégovine
Côte d'Ivoire	Congo	Brésil
Djibouti	Égypte	Bulgarie
Érythrée	El Salvador	Colombie
Éthiopie	Fidji	Costa Rica
Gambie	Gabon	Cuba
Guinée	Ghana	Dominique
Guinée-Bissau	Guatemala	Équateur
Haïti	Guinée équatoriale	Ex-République yougoslave de Macédoine
Îles Salomon	Guyana	Géorgie
Kenya	Honduras	Grenade
Lesotho	Inde	Iran (République islamique d')
Libéria	Indonésie	Jamaïque
Madagascar	Iraq	Kazakhstan
Malawi	Jordanie	Koweït
Mali	Kiribati	Liban
Mauritanie	Kirghizistan	Libye
Mozambique	Maldives	Malaisie
Myanmar	Micronésie (États fédérés de)	Maurice
Népal	Mongolie	Mexique
Niger	Maroc	Monténégro
Nigéria	Namibie	Palaos
Ouganda	Nicaragua	Panama
Pakistan	Ouzbékistan	Pérou
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Paraguay	
République centrafricaine	Philippines	

<i>Faible</i>	<i>Intermédiaire</i>	<i>Élevé</i>
République démocratique du Congo	République arabe syrienne	Sainte-Lucie
République-Unie de Tanzanie	République démocratique populaire lao	Saint-Kitts-et-Nevis
Rwanda	République de Moldova	Saint Vincent-et les Grenadines
Sao Tomé-et-Principe	République dominicaine	Serbie
Sénégal	Samoa	Seychelles
Sierra Leone	Sri Lanka	Tonga
Somalie	Suriname	Trinité-et-Tobago
Soudan	Swaziland	Tunisie
Tchad	Tadjikistan	Turquie
Timor-Leste	Territoire palestinien occupé	Ukraine
Togo	Thaïlande	Uruguay
Yémen	Turkménistan	Venezuela (République bolivarienne du)
Zambie	Vanuatu	
Zimbabwe	Viet Nam	

Liste des pays en situation précaire de la Banque mondiale *Liste des États fragiles de l'OCDE*

Afghanistan	Afghanistan
Angola	Angola
Bosnie-Herzégovine	Bangladesh
Burundi	Bosnie-Herzégovine
Comores	Burkina Faso
Congo	Burundi
Côte d'Ivoire	Cambodge
Érythrée	Cameroun
Guinée	Comores
Guinée-Bissau	Congo
Haïti	Côte d'Ivoire
Îles Marshall	Érythrée
Îles Salomon	Éthiopie
Iraq	Géorgie
Kiribati	Guinée
Kosovo	Guinée-Bissau
Libéria	Haïti
Libye	Îles Marshall
Micronésie (États fédérés de)	Îles Salomon
Myanmar	Iraq
Népal	Kirghizistan
République arabe syrienne	Kiribati
République centrafricaine	Kosovo
République démocratique du Congo	Libéria

Liste des pays en situation précaire de la Banque mondiale Liste des États fragiles de l'OCDE

Sierra Leone	Malawi
Somalie	Micronésie (États fédérés de)
Soudan	Myanmar
Soudan du Sud	Népal
Tchad	Niger
Territoire palestinien occupé	Nigéria
Timor-Leste	Ouganda
Togo	Pakistan
Tuvalu	République centrafricaine
Yémen	République démocratique du Congo
Zimbabwe	République populaire démocratique de Corée
	Rwanda
	Sierra Leone
	Somalie
	Soudan du Sud
	Soudan
	Sri Lanka
	Tadjikistan
	Territoire palestinien occupé
	Tchad
	Timor-Leste
	Togo
	Yémen
	Zimbabwe

Annexe VIII

Liste des tableaux statistiques disponibles sur le site Web du Service des politiques de coopération en matière de développement du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination du Département des affaires économiques et sociales^a

A. Contributions pour des activités opérationnelles de développement

1. Contributions par entité, 2006-2011
2. Contributions par entité et type de financement (ressources de base ou autres), 2006-2011
3. Contributions par source, type d'activité (touchant au développement ou à l'aide humanitaire) et type de financement (ressources de base ou autres), 2011
4. Contributions par source, organisme et type de financement (ressources de base ou autres), 2011
5. Principaux contributeurs aux activités de développement, 2011

B. Dépenses en faveur d'activités opérationnelles de développement

1. Dépenses par organisme, 2006-2011
2. Dépenses par bénéficiaire, type d'activité (touchant au développement ou à l'aide humanitaire) et type de financement (ressources de base ou autres), 2011
3. Dépenses par bénéficiaire et organisme, 2011
4. Dépenses par région, 2011

^a www.un.org/esa/coordination/dcpb_stat.htm.